

**AVIS**

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**SUR**

**LE BILAN D'ACTIVITÉS DU CONSEIL RÉGIONAL ET  
LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGION RÉUNION  
POUR L'EXERCICE 2016**

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 13 JUIN 2017**

***Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés***

*Ont pris part au vote : Michèle ANDRÉ, Maximin BANON, Jasmine BÉTON-MATAUT (procuration à Marcel BOLON), Marcel BOLON, Robert BOULANGER, Nicolas CARMi, Patrick CORRÉ, Philippe DOKI-THONON, Didier FAUCHARD (procuration à Jean-Raymond MONDON), Catherine FRÉCAUT (procuration à Philippe DOKI-THONON), Patrick GEIGLÉ, Judex GOPAL, Chantal GRÉGOIRE, Théodore HOARAU (procuration à Michel OBERLÉ), Yvès-Claude HOARAU, Ivan HOAREAU, Marie-Claire HOAREAU, Alain IGLICKI, Paul JUNOT (procuration à Nicolas CARMi), Gilles LAJOIE, Abdoullah LALA, Georges-Marie LÉPINAY, Céline LUCILLY, Éric MARGUERITE, Bruno MILLOT, Frédéric MIRANVILLE, Jean-Raymond MONDON, Thierry MOULAN, Gérard MOUTIEN (procuration à Éric MARGUERITE), Théophile NARAYANIN (procuration à Joël SORRES), Stéphane NICAISE, Michel OBERLÉ, Pierrick OLLIVIER, Pierre PAUSÉ, Jean-Louis PRADEL, Maryvonne QUENTEL, Corine RAMOUNE (procuration à Pierrick OLLIVIER), Jean-Pierre RIVIERE, Joël SORRES.*

## SOMMAIRE

<b>COMMISSION « Affaires générales, financières et des relations internationales »</b> .....	<b>5</b>
<b><i>Affaires générales et finances</i></b> .....	<b>5</b>
<u>Secteur</u> « Budget et finances ».....	5
<u>Secteur</u> « Ressources humaines ».....	7
<u>Secteur</u> « Patrimoine immobilier ».....	9
<u>Secteur</u> « Affaires européennes – Programmes européens ».....	9
1 – Le concours des programmes européens 2014-2020 aux sept piliers.....	9
2 – Assurer la clôture des programmes 2007-2013.....	12
<b><i>Pilier 7 : Cap sur le monde, Cap sur l’océan Indien</i></b> .....	<b>12</b>
« Coopération régionale et relations internationales ».....	12
1 – Les relations économiques bilatérales avec les pays cibles.....	12
2 – Les relations économiques bilatérales à travers les antennes de la région à l’extérieur.....	13
3 – Les relations économiques à travers les organisations de coopération de la zone.....	13
« INTERREG V Océan Indien cadre de la coopération transfrontalière et transnationale ».....	14
1 – Lancement du programme INTERREG V Océan Indien.....	14
2 – Programmation et certification 2016.....	15
3 – Convention-Cadre INTERREG.....	15
4 – Lancement de la concertation FED-FEDER.....	15
<b>COMMISSION « Développement économique »</b> .....	<b>17</b>
1 – Créer les éléments de rupture au service d’une trajectoire de croissance sécurisée.....	18
2 – Renforcer et faire évoluer les dispositifs existants.....	19
<u>Secteur</u> « Système d’information numérique ».....	21

**COMMISSION « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements ».....23**

**Pilier 2 : Engager la 2ème génération des grands chantiers réunionnais ».....23**

1 – Développer l'attractivité du territoire – Accompagner les projets structurants d'aménagement et de développement du territoire..... 23

2 – La poursuite du chantier de la Nouvelle Route du Littoral sécurisé et Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis..... 24

3 – La politique régionale de mobilité durable et actions en faveur du transport et des déplacements – Projet de monorail de Sainte-Marie à Saint-Denis.....24

4 – Le réseau routier national ; une maintenance soutenue – Des investissements accompagnant le développement – Une plus grande attractivité du territoire – L'amélioration de l'image..... 25

5 – Une politique régionale de grands travaux pour la réalisation d'équipements de proximité dans les communes et améliorer le quotidien des familles réunionnaises.....25

**Pilier 4 : Libérer la terre réunionnaises..... 26**

**Secteur « Aménagement et développement du territoire »..... 26**

1 – Une politique régionale ambitieuse en matière d'aménagement et de développement du territoire..... 26

**Secteur « Énergie, Économie circulaire et biodiversité »..... 27**

2 – Une politique régionale pour soutenir le secteur prioritaire de l'énergie et pour préserver l'environnement réunionnais..... 27

3 – Un renforcement de la compétence de la Région en matière de planification et de gestion des déchets..... 27

4 – Appréhender les risques naturels – Connaître et anticiper les changements climatiques – Actions dans le domaine de l'eau..... 27

5 – La Région Chef de file en matière de protection de la biodiversité.....28

**COMMISSION « Éducation et Formation professionnelle ».....29**

**Pilier 1 : Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais.....29**

**Secteur « Formation professionnelle et apprentissage »..... 29**

I. L'apprentissage un dispositif global dédié aux jeunes..... 29

II. La formation professionnelle continue..... 30

III. Les dispositifs transversaux et le soutien aux structures partenaires.....31

IV. La gestion des crédits du fonds social européen – POE 2014-2020.....	31
<u>Secteur</u> « Éducation ».....	31
I. Accueillir et accompagner les lycéens.....	32
II. Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche.....	33
<b>COMMISSIONS « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » et « Éducation et Formation professionnelle ».....</b>	<b>35</b>
<b>Pilier 6 : Plus d'égalités des chances pour les familles.....</b>	<b>35</b>
<u>Secteur</u> « Égalité des chances ».....	35
I. les mesures d'accompagnement jeunesse : lutter contre le décrochage en formation initiale...35	35
II. La prévention et la lutte contre l'illettrisme.....	36
III. Contribution régionale en matière de cohésion sociale.....	36
IV. La politique régionale de santé.....	37
V. L'accompagnement social à travers les emplois verts.....	37
VI. Accompagner de développement du numérique.....	38
<u>Secteur</u> « Mobilité ».....	39
<b>COMMISSION « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances »....</b>	<b>41</b>
<b>Pilier 5 : Notre identité, notre culture, not'fierté.....</b>	<b>41</b>
<u>Secteur</u> « Culture et Patrimoine ».....	41
<u>Secteur</u> « Sport ».....	43

**COMMISSION**  
**« AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »**

La Commission a procédé à l'examen des Comptes administratifs et Bilans d'activités présentés par le Conseil régional pour l'exercice 2016, pour les secteurs relevant de ses attributions : les Affaires générales et financières (Budget et Finances, Ressources Humaines, Patrimoine immobilier), les Affaires européennes, les Relations internationales et la Coopération régionale.

**AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES**

Première année de la mandature de la Collectivité, la Commission note une année 2016 « *placée sous le prisme de la continuité* » des engagements régionaux entrepris depuis 2010, et ce, en conformité avec les Orientations budgétaires.

En termes de lisibilité, elle souligne avec intérêt le rappel synthétique des actions majeures figurant en introduction au Bilan d'activités, déclinées par pilier d'interventions, lesquelles ont particulièrement caractérisé la temporalité écoulée. Cette présentation répondant à ses attentes<sup>1</sup>, elle suggère sa reconduction pour l'ensemble des documents budgétaires.

**« BUDGET ET FINANCES »**

La Commission relève le contexte exceptionnel de l'activité financière de la Région pour l'exercice 2016, marqué par deux temps forts.

– Un cycle budgétaire annuel inhabituel du fait du scrutin régional de décembre 2015 qui a contraint à acter les Orientations budgétaires et le Budget primitif tardivement (soit début 2016), et dans l'attente à élaborer un budget transitoire. Trois Décisions modificatives et un Budget Supplémentaire de reports sont venus amender le BP. Ont été adoptés deux budgets annexes pour la gestion des services publics régionaux ainsi que deux budgets autonomes pour la gestion des fonds européens<sup>2</sup>.

– La dématérialisation des mandatements et titres de recettes qui a engagé le déploiement quasi complet du logiciel dédié ainsi que la mise en œuvre de nouvelles procédures budgétaires.

À la lecture du Compte administratif (traduction du bilan d'activités), la Commission observe les principaux éléments suivants, reflets de l'exécution budgétaire (au titre du Budget principal, en grande masse et en mouvements réels) :

- Les recettes se sont élevées à 1 377,02 M€, soit un taux de réalisation de 96,4 % des prévisions (1 428,02 M€), en progression de 14,3 % (1 204,66 M€ en 2015).
- Les dépenses totales mandatées ont représenté 1 348,06 M€, soit un taux de réalisation de 94,4 % des prévisions (1 428,02 M€), en augmentation de 9,5 % (1 231,6 M€ en 2015).
- La ventilation par section fait état de taux de réalisation pour le moins importants, situés entre 94,1 % et 97,5 %.

Une baisse globale des recettes de fonctionnement : de - 9,1 % (560,09 M€ en 2015 à 509,388 M€ en 2016, soit 94,7 % des prévisions d'un montant de 538,05 M€).

Conséquence des transferts de l'État et de l'Europe, cette diminution s'explique d'une part, par la contribution demandée aux collectivités locales pour le rétablissement des comptes publics, et d'autre part, par la césure entre les deux programmations européennes du FSE. Si la Commission salue une nouvelle fois le préfinancement assuré par la Collectivité, elle en mesure

<sup>1</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>2</sup> Budgets annexes mis en place en 2015, l'un dédié à la vente d'énergie produite par l'installation hydroélectrique du Bras des Lianes, l'autre dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public) relative aux Musées régionaux – Budgets autonomes pour la gestion du FEDER et d'INTERREG V OI 2014-2020.

toutefois ici pleinement l'impact sur l'équilibre budgétaire. Il en est de même pour les efforts au titre du Plan 500 000 formations et du Fonds de Sécurisation des Parcours Professionnels (FSPP). La Commission avait acté une augmentation de la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules, devant « *permettre de compenser la baisse des dotations de l'État* »<sup>3</sup>. En définitive, en raison du décalage dans la mise en application de cette mesure, les effets ne seront appréciés pleinement qu'en 2017. Certaines recettes étant liées à la consommation des ménages et des entreprises, il convient de souligner qu'en situation de crise, un « effet ciseau » est à craindre<sup>4</sup>. Rappelant l'ambition de la Collectivité de « *viser une fiscalité différenciée, une fiscalité de redistribution, une fiscalité permettant de corriger et de limiter les inégalités sociales à la Réunion* »<sup>5</sup>, la Commission renouvelle son souhait d'être associée aux réflexions menées en cette matière<sup>6</sup>, comme cela était convenu pour les travaux sur la révision à mi-parcours de l'Octroi de mer<sup>7</sup>. Elle l'invite à privilégier le développement durable et donc à agir sur la fiscalité des énergies fossiles.<sup>8</sup>

– Une hausse globale des dépenses de fonctionnement : de + 5 % (395,197 M€ en 2015 à 414,79 M€ en 2016, soit 95,1 % des prévisions chiffrées à 436,326 M€).

Un accroissement des interventions est enregistré pour trois domaines de compétences que sont la Formation professionnelle, l'Enseignement et les Transports (représentant à eux seuls pas moins de 76 % du total de ces dépenses).

– Une augmentation importante des dépenses d'investissement : de + 11,6 % (836,40 M€ en 2015 à 933,276 M€ en 2016, soit 94,1 % des prévisions évaluées à 991,69 M€).

Ces dernières restent nettement majoritaires (69 % des dépenses totales) et sont consacrées principalement à la construction de la Nouvelle Route du Littoral, aux travaux sur le réseau routier régional et les bâtiments de la Collectivité ainsi qu'au Plan de Relance Régional (aides aux communes).

La Commission partage la priorité accordée à la politique d'investissement à long terme, en cohérence avec la vocation première du Conseil régional, lequel à travers l'ensemble de ses interventions doit soutenir l'économie locale et in fine contribuer au maintien et à la création d'emplois<sup>9</sup>. Elle l'incite à s'assurer des retombées pour notre territoire et à les mesurer dans le cadre de ses évaluations.

– Une forte progression des recettes d'investissement : de + 34,6 % (644,58 M€ en 2015 à 867,63 M€ en 2016, soit 97,5 % des prévisions de l'ordre de 889,969 M€).

Cette augmentation est essentiellement due aux subventions reçues et à la mobilisation de l'emprunt. Dans un contexte local alarmant sur le plan social, la Commission renouvelle son appel à la vigilance afin que l'endettement n'ait pas pour conséquence à terme d'accroître la pression fiscale sur les ménages.

Au titre des indicateurs financiers les plus significatifs, la Commission constate que :

– La baisse tendancielle apparente du niveau de l'épargne brute<sup>10</sup> (qui reste néanmoins élevé)<sup>11</sup>

<sup>3</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

<sup>4</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 8 décembre 2011.

<sup>5</sup> Cf. introduction au débat d'Orientations budgétaires pour 2016.

<sup>6</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016. Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

<sup>7</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

<sup>8</sup> Réponse du CESER à la saisine du Président de la Région Réunion sur « La problématique des carburants » – Assemblée plénière du 2 juillet 2013.

<sup>9</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

<sup>10</sup> L'épargne brute représente la ressource interne dont dispose la Collectivité pour financer ses investissements. Elle correspond au surplus de recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement.

<sup>11</sup> Soit 94,9 M€ en 2016 (représentant 19 % des recettes réelles de fonctionnement), pour 164,9 M€ en 2015 (29,5 % des recettes de fonctionnement) et 159,2 M€ en référence à la tranche 2016 de la trajectoire d'équilibre de 2012 (n'intégrant pas la baisse des dotations de l'État).

est induite par la perte de recettes de fonctionnement (cf. supra).

– La capacité dynamique de désendettement<sup>12</sup> « fait l'objet d'une analyse rétro-prospective dans le cadre de l'actualisation de la trajectoire d'équilibre », au regard de la baisse conjoncturelle des dotations de l'État sur les trois dernières années, du lissage des remboursements de certaines opérations<sup>13</sup>, ainsi qu'aux décalages de subventions européennes<sup>14</sup>.

Elle rappelle que ces ratios « prudents », de toute première importance, permettent tout autant de mesurer la capacité d'autofinancement que celle de remboursement des emprunts. Marqueurs de la santé financière de la Collectivité, ils doivent faire l'objet d'une surveillance attentive, compte-tenu des projets portés par le Conseil régional<sup>15</sup>.

Aussi, afin d'apprécier au plus juste les marges de manœuvre de la Collectivité régionale, tant en investissement qu'en fonctionnement, la Commission demande à être destinataire des documents révisés (PPI-PPF<sup>16</sup> et Trajectoire d'Équilibre) ; en l'espèce, les rapports présentés se réfèrent aux données de 2012<sup>17</sup>.

Ces outils stratégiques sont en effet essentiels à la compréhension des évolutions budgétaires et à leur bonne analyse rétrospective et prospective (lisibilité à court, moyen et long termes). Il s'agit d'asseoir la stratégie de financement adoptée, dans le respect des capacités financières et donc des équilibres budgétaires, et de guider, si besoin, les ajustements et arbitrages à opérer. Ce faisant, une information régulière de toute réactualisation des données, au regard de la gestion active de la dette s'avère indispensable (cf. loi NOTRe)<sup>18</sup>.

Enfin, concernant l'établissement des deux budgets autonomes, indépendants, l'un pour la gestion du FEDER et l'autre pour INTERREG V, elle rappelle leur nature à donner une plus grande lisibilité de la gestion, du suivi et de l'évaluation des fonds utilisés, et à améliorer leur appréciation. Dans ce cadre, il convient de rechercher l'articulation des diverses sources de financement, la coordination des différents niveaux d'intervention et donc, in fine, la cohérence de l'ensemble des politiques locales, régionales, nationales et européennes à l'échelle du territoire.<sup>19</sup>

## « RESSOURCES HUMAINES »

La Commission relève avec intérêt que le chapitre consacré à la gestion des ressources humaines s'étoffe au fil des années, et ce, conformément à ses préconisations.

S'agissant des données publiées, afin de faciliter les analyses comparatives, la Commission suggère l'adoption d'une présentation harmonisée pour l'ensemble des documents budgétaires soumis à son examen, en cohérence avec les nouvelles obligations d'information réglementaires introduites par la loi NOTRe<sup>20</sup>.

<sup>12</sup> Afin d'apprécier le niveau d'endettement, le ratio communément utilisé est la capacité dynamique de désendettement qui consiste à rapporter la dette au niveau d'épargne brute dégagé = Dette/Épargne brute. Soit 8,7 années en 2016 contre 3,4 années en 2015 – Tranche 2016 de la trajectoire d'équilibre de 2012 = 4 années – À titre comparatif, moyenne des Régions françaises = 5,2 années en 2015.

<sup>13</sup> Plan 500 000 formations et FSPP.

<sup>14</sup> Cf. page 8 et du Rapport de Présentation du Compte administratif de la Région pour l'exercice 2016.

<sup>15</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>16</sup> Programmation Pluriannuelle d'Investissement – Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement.

<sup>17</sup> Cf. pages 5 et 23 du Rapport de Présentation du Compte administratif de la Région pour l'exercice 2016.

<sup>18</sup> Cf. Rapport spécifique sur la gestion de la dette Région Réunion du 11 juillet 2016, annexé aux Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017.

Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>19</sup> Avis des Commissions « Affaires générales, financières et des Relations internationales », « Développement économique » et « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » sur le Budget 2014 – Budget annexe FEDER 2014-2020 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

<sup>20</sup> Article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 et décret d'application du 24 juin 2016 concernant le contenu du rapport relatif au débat d'orientations budgétaires, tenant à la structure et à l'évolution des dépenses et des effectifs.

La Commission constate l'adaptation organisationnelle de l'ensemble des directions du Conseil régional aux projets de la mandature (et reflétant les « 7 piliers de la réussite »), ainsi qu'au contexte législatif inhérent aux transferts de compétences et de personnels<sup>21</sup>. En conséquence, il a été procédé à une réorganisation de la DRH.

Est à noter dans un contexte général budgétaire contraint, la création du service dédié aux Finances, chargé en particulier du pilotage de la masse salariale et des tableaux de bord de suivi budgétaire.

De plus, la Commission se satisfait de la création d'un service Emplois et Compétences qui s'inscrit pleinement dans le cadre de sa préconisation récurrente de formalisation d'un dispositif de GPEEC<sup>22</sup>. Cet outil de pilotage s'avère en effet indispensable afin d'anticiper l'ensemble des évolutions (opérations de transferts, gestion des carrières, de la pyramide des âges, ...) <sup>23</sup>, et de surcroît au vu des nouveaux chantiers en cours (amélioration des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, refonte du régime indemnitaire, ...) <sup>24</sup>. La Commission renouvelle sa recommandation de favoriser, en priorité, la procédure de redéploiement du personnel en mobilité interne pour pourvoir aux postes vacants. Compte-tenu de l'implication forte de la Collectivité en faveur de l'apprentissage, elle l'avait incitée à porter une attention toute particulière à l'insertion des bénéficiaires<sup>25</sup>.

Sont également mises en exergue les missions du service médico-social en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, la Commission souligne à nouveau la politique d'accueil et de maintien dans l'emploi en faveur des personnes en situation de handicap<sup>26</sup>.

Au regard de la formation continue, comme axe fondamental de cette politique, la Commission souhaiterait que cette dimension, d'ores-et-déjà intégrée aux documents budgétaires, fasse l'objet d'un rapport plus conséquent.

Enfin, la Commission avait relevé le caractère innovant du projet d'expérimentation du télétravail et le rôle précurseur de la Collectivité en ce domaine<sup>27</sup>. Aussi, se félicite-t-elle, conformément au décret du 11 février 2016 de sa généralisation pour l'année 2017. Tout en partageant ses impacts indéniables en termes de développement durable et d'avancées sociales (limitation des déplacements, prise en compte des situations de handicap, ...), elle estime toutefois nécessaire de prévoir une évaluation en continu de ce dispositif, en attachant une vigilance particulière au droit à la déconnexion (afin de préserver la santé des salariés et leur vie de famille)<sup>28</sup>.

---

<sup>21</sup> Agents techniques du CREPS (Centre de Ressources, d'expertise et de Performance Sportive) au 1<sup>er</sup> janvier 2016 – Services des transports non urbains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et transports scolaires du 1<sup>er</sup> septembre 2017, ...

<sup>22</sup> Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences.

<sup>23</sup> Avis du CESER sur les Comptes administratifs et Bilans d'activités de la Région Réunion pour les exercices 2010 à 2015 – Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour les exercices 2011 à 2016.

<sup>24</sup> Loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 relative aux PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

<sup>25</sup> Avis du CESER sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

<sup>26</sup> Cf. loi du 11 février 2015 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

<sup>27</sup> Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

<sup>28</sup> Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016. Avis du CESER sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

## « PATRIMOINE IMMOBILIER »

L'année 2015 pour le patrimoine immobilier a été marquée par la poursuite des actions précédemment engagées, notamment liées à la tenue de l'inventaire comptable, à la valorisation du patrimoine ou encore à la gestion immobilière et foncière.

Ainsi, la dynamique impulsée depuis 2011 par le Conseil régional veillant à la gestion active du secteur patrimonial<sup>29</sup> se confirme.

En termes budgétaires, la Commission exprime à nouveau son soutien à toutes les interventions régionales tendant à contribuer à l'amélioration de l'autofinancement<sup>30</sup>. En ce domaine, l'objectif poursuivi par la Collectivité demeure, d'une part, d'accroître les recettes issues de la gestion patrimoniale et d'autre part, d'en diminuer les charges de fonctionnement.

Il est souligné que le programme d'acquisition en vue de mettre fin aux différents baux locatifs, dont ceux des Conseils consultatifs, s'inscrit pleinement en ce sens.

## « AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS »

L'année 2016 s'est simultanément caractérisée par les dernières opérations de clôture de la programmation 2007-2013 et la montée en charge de la génération 2014-2020.

Il convient de souligner un fait marquant, l'accréditation en tant qu'Autorité de gestion d'INTERREG V OI de la Collectivité (faisant d'elle l'une des premières régions à l'obtenir, en mars 2016).

La Commission apprécie l'effort de lisibilité grandissant dont fait preuve le Conseil régional pour ce secteur. Elle note plus particulièrement le rappel contextuel de la préparation des programmes 2014-2020 et de leurs conditions de mise en œuvre, objet de modifications importantes<sup>31</sup> (nouvelles priorités européennes en référence avec la stratégie UE 2020, concentration thématique, réglementation profondément réformée, gouvernance territoriale, pilotage par les résultats, ...).

### **1 – LE CONCOURS DES PROGRAMMES EUROPÉENS 2014-2020 AUX SEPT PILIERS**

#### **1.1 – Bilan de la programmation du POE FEDER<sup>32</sup> et du PO INTERREG OI**

Il est souligné une accélération significative de la programmation FEDER (pour atteindre un taux de 13 %). La proportion de dépôt de dossiers et de traitement témoigne de la vitesse de croisière. Ce niveau est à relativiser en l'absence d'engagement de grands projets. Le dossier NRL a été reporté début 2017 au regard de la procédure nouvelle, spécifique et complexe, tenant à ce « Grand projet pont » à cheval sur deux générations, et induisant des échanges plus longs que prévus avec la Commission européenne.

La Commission avait salué, dans le prolongement de l'organisation des quatre guichets thématiques, l'ouverture annoncée d'un guichet unique « Entreprises », ciblé TPE/PME<sup>33</sup> dans chaque micro-région. De son avis, cette mesure d'accompagnement de proximité devrait concourir à améliorer l'information, à simplifier les procédures et donc à faciliter l'accès aux aides européennes au regard des difficultés régulièrement soulevées par les porteurs de projets (en

<sup>29</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011 – Assemblée plénière du 3 novembre 2010.

<sup>30</sup> Avis du CESER sur les Comptes administratifs et les Bilans d'activités de la Région Réunion pour les exercices 2014 et 2015. Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour les exercices 2011 à 2016.

<sup>31</sup> Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>32</sup> Programme Opérationnel Européen Fonds Européen de Développement Régional.

<sup>33</sup> Très petites Entreprises/Petites et Moyennes Entreprises.

l'absence de moyens humains et matériels internes)<sup>34</sup>. Elle a relevé avec satisfaction le début de sa concrétisation pour 2017<sup>35</sup>.

S'agissant du recours aux ITI (Investissements Territoriaux Intégrés), la Commission constate avec intérêt l'état d'avancement du processus de contractualisation novateur avec les EPCI<sup>36</sup> et les premiers dossiers en découlant, portés par la CIVIS<sup>37</sup> et le TCO<sup>38</sup>. Elle estime que ces nouveaux instruments de programmation qui ont pour vocation de permettre un cofinancement simplifié des stratégies intégrées permettent de prendre en considération la dimension des réalités territoriales, au service d'un développement plus harmonieux et équilibré<sup>39</sup>. Aussi rappelle-t-elle l'importance des séances de formation et d'échanges de bonnes pratiques en direction des Communautés d'agglomération concernées, ainsi que les actions d'information et de sensibilisation en faveur des bénéficiaires, de nature à optimiser les dispositifs<sup>40</sup>.

Dans ce cadre, la Commission réitère la demande du CESER, en tant que membre du CNS, d'être étroitement associé aux opérations d'évaluation de la première période de programmation (2015-2017) qui seront menées<sup>41</sup> afin d'ajuster la mise en œuvre et de préparer la deuxième période de contractualisation (2018 à 2020).

Concernant INTERREG V, les remarques de la Commission figurent infra (cf. Pilier 7 : Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien).

## 1.2 – Le concours des Fonds européens aux 7 piliers de la mandature

La Commission tient à souligner la clarté de la structuration du rapport présenté, marqué du sceau de la cohérence, s'articulant sur les sept piliers de la mandature. Cette présentation démontre l'importance de l'effet levier des financements européens au regard des interventions régionales et permet ainsi d'apprécier pleinement l'ampleur des projets soutenus dans ce cadre<sup>42</sup>.

Concernant le FSE et l'IEJ<sup>43</sup>, si le maintien d'un programme territorial unique (contrairement aux autres Régions françaises) tend à plus de cohérence et de simplicité, à ce jour, la Commission s'interroge sur les avancées de la mise en place d'un guichet unique spécifique<sup>44</sup>. Dans l'attente, le développement des services dématérialisés devait permettre de mutualiser entre les collectivités départementale et régionale, les dispositifs d'accueil et d'orientation<sup>45</sup>. De plus, si le Conseil régional assure le préfinancement des actions, la Commission s'enquiert des répercussions à terme de la livraison tardive du Système d'information « ma démarche FSE » tenant aux difficultés d'adaptation du logiciel<sup>46</sup>; celles-ci n'ayant pas permis de certifier les dépenses pour la nouvelle génération du programme.

Au regard des procédures de gestion distinctes très centralisées des programmes FEADER<sup>47</sup> et FEAMP<sup>48</sup>, et des fortes contraintes pesant sur le développement des secteurs de la pêche et de l'agriculture, la Commission soutient fortement la poursuite des négociations engagées par la

<sup>34</sup> Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>35</sup> Cf. Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017 du Conseil régional.

<sup>36</sup> Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

<sup>37</sup> Communauté Intercommunale des Villes du Sud.

<sup>38</sup> Territoire de la Côte Ouest.

<sup>39</sup> Avis du CESER sur les critères de sélection des actions concernant l'Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO FEDER 2014-2020 du 10 décembre 2015.

<sup>40</sup> Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>41</sup> Avis du CESER sur les critères de sélection des actions concernant l'Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO FEDER 2014-2020 du 10 décembre 2015.

<sup>42</sup> Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>43</sup> FSE : Fonds Social Européen – IEJ : Initiative Emploi pour les Jeunes.

<sup>44</sup> Avis sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

<sup>45</sup> Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>46</sup> Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>47</sup> Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

<sup>48</sup> Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche.

Collectivité afin d'aboutir à une réelle mise en application de l'article 349 du TFUE<sup>49</sup>, dont la portée a d'ailleurs été confortée par la Cour de justice européenne.<sup>50</sup> Il devient plus qu'impératif que nos particularités soient prises en considération et que les incohérences des politiques européennes à notre égard prennent fin<sup>51</sup>.

Pour chacun des piliers d'intervention, la Commission constate le renseignement des indicateurs d'évaluation par projet soutenu. Elle restera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre des plans d'évaluation des différents programmes de la période 2014-2020. Consciente de la complexité de l'exercice induite par les Autorités de gestion distinctes, elle préconise d'adapter le fonctionnement du Comité Régional d'Évaluation (CRE), qui doit prendre toute sa place en la matière<sup>52</sup>, et ce, dans le sens d'une concertation plus régulière<sup>53</sup>. En la matière, elle pointe l'échéance butoir du 31 décembre 2018 à laquelle sera évaluée la performance des programmes. La Commission confirme que la pratique évaluative des programmes européens pourrait servir d'exemple pour généraliser la procédure à l'ensemble des politiques publiques<sup>54</sup> menées localement, dont celles mises en œuvre à l'échelle de l'ensemble de la Collectivité régionale.

### 1.3 – Système de gestion et de contrôle des POE

Malgré un constat regrettable de l'alourdissement des règles européennes, la Commission relève que la Collectivité s'attache à simplifier les procédures afin de contribuer à la bonne mise en œuvre des programmes. Pour ce faire, un ensemble de dispositifs ont été déployés (guichets uniques, plan de formation, guide des procédures, ...).

De plus, elle a fait le choix pour les deux programmes dont elle assure l'Autorité de gestion de rapprocher l'organisation de leurs systèmes de gestion et de contrôle.

La Commission félicite le Conseil régional qui a été identifié comme Région pilote pour tester le nouveau processus d'appel de fonds pour le FEDER sous le logiciel SYNERGIE ; les résultats de ces travaux ont été partagés avec l'ensemble des Autorités de gestion à l'échelon national.

En outre, un portail de dématérialisation a été déployé à disposition des bénéficiaires, dont l'ouverture se fera progressivement par pallier à partir du premier trimestre 2017. Pour la Commission, le choix opéré d'accorder la priorité aux régimes d'aides aux entreprises est justifié au regard de la dynamique de ces dispositifs. Elle partage le développement des services dématérialisés des procédures qui procède de la simplification administrative<sup>55</sup>.

Par ailleurs, s'inscrivent pleinement en ce sens les engagements pris pour 2017 en termes de délais de paiement des subventions (fixé à 30 jours) et de veille active des bénéficiaires (pour une transmission rapide des justificatifs), de même que les options de coûts simplifiés et forfaitaires (adoptées respectivement pour le FEDER et le FSE<sup>56</sup>).<sup>57</sup>

<sup>49</sup> Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne.

<sup>50</sup> Cour de Justice des Communautés européennes du 15 décembre 2015.

<sup>51</sup> Mémoire conjoint des Régions Ultrapériphériques : « Pour un nouvel élan dans la mise en œuvre de l'article 349 du TFUE » – mars 2017.

Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Mémoire des RUP 2017 du 30 janvier 2017.

<sup>52</sup> « Les attributions du Comité sont :

– d'examiner le plan d'évaluation à soumettre au Comité de suivi ;

– d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation et les suites données aux conclusions des évaluations à soumettre au Comité de suivi ;

– d'examiner et d'émettre des commentaires sur les résultats de toutes les évaluations concernant les programmes européens à la Réunion qui seront soumis au Comité de suivi ».

Cf. Comité Régional d'Évaluation des fonds européens à la Réunion – Réunion du 16 septembre 2015.

<sup>53</sup> Courrier du CESER du 21 juillet 2010.

<sup>54</sup> Contribution du CESR : « Renforcer les capacités d'évaluations des politiques publiques à la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » – Assemblée plénière du 4 mars 2010.

<sup>55</sup> Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>56</sup> Fonds Social Européen.

<sup>57</sup> Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

## 2 – ASSURER LA CLÔTURE DES PROGRAMMES 2007-2013

### 2.1 – Rappel des éléments de programmation

Dans le cadre de l'exécution 2007-2013, la Commission avait approuvé les dispositions adéquates pour accélérer les rythmes de programmation et de certification. Ce faisant, la Collectivité avait pris le « *risque calculé* », conformément aux recommandations de la Commission européenne en termes de bonnes pratiques, d'assurer la sur-programmation (« *afin d'anticiper sur les taux de chute et éventuelles sous-réalisations* ») et la sur-certification (« *afin de limiter les effets des éventuelles mesures correctrices* »). Les objectifs visés étaient d'atteindre un niveau de programmation optimum et une certification maximale, afin de permettre une bonne consommation des crédits alloués<sup>58</sup>.

### 2.2 – La certification finale des dépenses

Sont notés des niveaux de réalisations pour le moins satisfaisants pour l'ensemble des programmes dits régionaux (FEDER Convergence, POCT<sup>59</sup>, FSE) au regard des conditions de leur mise en œuvre (entre 98 % et 101 %).

La Commission félicite le Conseil régional, alors déjà Autorité de gestion du POCT, pour la clôture du programme sans difficulté, alors que les fonds alloués avaient été multipliés par 7 au regard de la période précédente. Le niveau de certification atteignant 98 % lui a valu d'être classée par la Commission européenne dans la meilleure catégorie, pour un taux d'erreur constamment inférieur à 2 %<sup>60</sup>.

---

## PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

---

La nouvelle présentation des documents budgétaires, par pilier d'intervention prioritaire, reflète l'ambition manifeste de la Collectivité d'ouverture internationale et d'insertion régionale. Cette approche est partagée par la Commission, d'autant plus qu'elle s'inscrit en cohérence avec les orientations, tant de l'Europe que du Gouvernement français, en faveur de l'insertion des RUP dans leur environnement.<sup>61</sup>

Le Bilan d'activités retrace les interventions régionales dans la continuité des engagements pris depuis 2010 avec un renforcement marqué pour la dimension économique. Cette année 2016 a connu tout particulièrement le début de la déclinaison opérationnelle du programme de coopération territoriale INTERREG V OI.

---

## « COOPÉRATION RÉGIONALE ET RELATIONS INTERNATIONALES »

---

### 1 – LES RELATIONS ÉCONOMIQUES BILATÉRALES AVEC LES PAYS CIBLES

S'agissant de renforcer la compétitivité des entreprises, la Commission soutient l'ensemble des mesures visant tant à instaurer une veille stratégique permanente qu'à exporter nos savoir-faire (secteurs du BTP, des énergies renouvelables, TIC, services, ...). Le réseautage et le lobbying peuvent y contribuer<sup>62</sup>.

De plus, la Maison de l'export doit offrir un accompagnement adapté (transferts technologiques

<sup>58</sup> Avis sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

<sup>59</sup> Programme Opérationnel de Coopération Territoriale.

<sup>60</sup> Avis sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

<sup>61</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>62</sup> Avis du CESER sur le « Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale » – Bureau du 8 avril 2015.

et humains, études de marchés, missions de prospections, ...) notamment pour les TPME<sup>63</sup>. Il convient de souligner l'implication forte du Conseil régional en faveur de l'internationalisation des entreprises à travers l'élaboration du SRDEII à laquelle le CESER a été associé<sup>64</sup>. La circulation des personnes et des biens étant un préalable aux échanges, le Conseil régional est invité à poursuivre ses démarches auprès du Gouvernement et des Parlementaires en vue de simplifier les procédures de délivrance des visas. Dans la même optique, il convient de développer les dessertes aérienne et maritime.

## **2 – LES RELATIONS ÉCONOMIQUES BILATÉRALES À TRAVERS LES ANTENNES DE LA RÉGION À L'EXTÉRIEUR**

La Commission adhère au développement de représentations de la Région à l'étranger<sup>65</sup>. La mission de « *facilitateur* » des antennes décentralisées apparaît primordial au regard de la bonne mise en œuvre d'INTERREG V OI, à garantir.<sup>66</sup> À l'heure de la mutualisation, la Commission avait suggéré que soient envisagées des modalités de partage avec d'autres collectivités territoriales<sup>67</sup>. En termes de relais extérieurs, elle rappelle aussi la possibilité de mettre à disposition des représentants dans les Ambassades et/ou Consulats des pays cibles<sup>68</sup> (au demeurant prévue par la loi)<sup>69</sup>. De même, l'appui de la diaspora réunionnaise est à valoriser. Sont salués les moyens déployés au titre du volontariat avec l'adaptation prévue des dispositifs<sup>70</sup>, que la Commission préconise (ouverture de nouveaux postes, extension géographique, élargissement du champ des publics éligibles)<sup>71</sup>. Par ailleurs, est à nouveau avancée la nécessité de collaborer étroitement avec l'unité déconcentrée de la Commission européenne à Maurice<sup>72</sup>.

## **3 – LES RELATIONS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LES ORGANISATIONS DE COOPÉRATION DE LA ZONE**

Les conditions de l'ouverture vers le grand océan Indien passant nécessairement par une plus grande reconnaissance au sein des organisations régionales de coopération<sup>73</sup>, la Commission engage la Collectivité à intensifier ses démarches. Il s'agit en l'occurrence de trouver le niveau de participation le plus adéquat pour défendre au mieux nos intérêts spécifiques. Les partenariats stratégiques prévus (à l'instar du COMESA et de l'IORA)<sup>74</sup> s'inscrivent en ce sens. Afin d'appréhender les règles et évolutions régissant les conditions des échanges dans la zone, la Commission estime que la mise en place d'une Cellule dédiée aux APE<sup>75</sup> au niveau régional devrait remédier à l'absence d'information et de concertation sur le sujet. Face à l'avancée des

<sup>63</sup> Très petites et Moyennes Entreprises.

<sup>64</sup> Avis du CESER sur le Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

<sup>65</sup> Note du CESR : « *Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien* » – Bureau du 8 juillet 2005.

<sup>66</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>67</sup> Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

<sup>68</sup> Note du CESR : « *Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien* » – Bureau du 8 juillet 2005.

<sup>69</sup> Loi n°2016-616 557 du 5 décembre 2016 « *relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-mer dans leur environnement régional* ».

<sup>70</sup> Cf. Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016.

<sup>71</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 8 décembre 2011.

<sup>72</sup> Avis sur le Bilan d'activités et Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

<sup>73</sup> Commission de l'Océan Indien (COI), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Association des États riverains de l'océan Indien (IORA), Communauté de développement d'Afrique australe (SADC).

<sup>74</sup> Cf. Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017.

<sup>75</sup> Accords de Partenariat Économique.

négociations, il s'avère aujourd'hui urgent de reprendre les travaux entamés en 2007, et sur la base d'une évaluation, d'élaborer un argumentaire concerté et cohérent sur ce dossier avec les entreprises locales, à porter devant les autorités européennes<sup>76</sup>.

Elle note la participation en 2016 de l'Antenne de Madagascar aux « ateliers de préparation des réunions thématiques sur les accords de partenariat économique »<sup>77</sup>.

C'est avec intérêt que la Commission constate qu'il est fait mention des autres secteurs de la Collectivité mettant également en œuvre des projets de coopération (développement durable et énergies renouvelables, numérique et TIC, formation/mobilité, recherche & innovation, ...) qui constituent autant d'avantages comparatifs. Pour apprécier pleinement l'étendue de cette politique régionale, s'exprimant bien au-delà de ce pilier d'intervention, la Commission avait souhaité une présentation synthétique et consolidée, reprenant l'ensemble des actions soutenues, comme cela se fait dans d'autres Régions. Consciente de la difficulté de l'exercice, pour faciliter ce travail, la Commission avait précédemment suggéré un effort de décloisonnement des services et de mutualisation des moyens afin de mettre à disposition les données<sup>78</sup>. Dans cette logique, il conviendrait que chacune des Directions identifie clairement les lignes budgétaires consacrées en ce domaine<sup>79</sup>.

En soulignant le nécessaire maintien des liens historiques avec nos proches voisins de la zone, visant à améliorer et à accroître l'ensemble des échanges, la Commission réexprime sa préconisation tendant à l'organisation d'une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération<sup>80</sup>. Le CESER milite de longue date en faveur de la valorisation de l'identité indianocéanique et de la promotion du concept de codéveloppement<sup>81</sup>.

## **« INTERREG V OCÉAN INDIEN CADRE DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET TRANSNATIONALE »**

### **1 – LANCEMENT DU PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN**

Au regard de cette politique stratégique et transversale, qui s'exerce « dans un contexte d'insertion régionale et de dynamique de coopération éminemment complexes<sup>82</sup> », des contraintes communautaires grandissantes<sup>83</sup>, qui s'ajoutent à la multiplicité des intervenants, le chef de filât clairement conféré au Conseil régional lui donnerait la possibilité de mieux structurer et coordonner les interventions et sources de financement.

La loi « relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-mer dans leur environnement régional », prévoyant l'adaptation du cadre législatif,<sup>84</sup> opère une démarche de reconnaissance du « rôle essentiel de la Réunion dans les relations internationales

<sup>76</sup> Premier avis du CESR sur « les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » – Bureau du 14 mars 2007.

Deuxième avis du CESR sur « les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » – Bureau du 7 juin 2007.

Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Mémoire des RUP 2017 du 30 janvier 2017.

<sup>77</sup> Cf. page 354 du Bilan d'activités 2016 du Conseil régional de la Réunion.

<sup>78</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 8 décembre 2011.

<sup>79</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

<sup>80</sup> Note du CESR : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.

<sup>81</sup> Note du CESR : « La coopération régionale : Un enjeu pour la Réunion ? » – Assemblée plénière du 16 novembre 1999.

<sup>82</sup> Cf. Programme INTERREG V OI 2014-2020.

<sup>83</sup> Concentration thématique, programme unique avec deux volets distincts aux périmètres géographiques propres, accord des États tiers, gouvernance élargie, partenariat renforcé, pilotage de la performance, ...

<sup>84</sup> Loi n° 2016-16 557 du 5 décembre 2016.

françaises dans la zone »<sup>85</sup>, et ce conformément à la LOOM.<sup>86</sup>

De même, la Commission considère que l'exercice du droit régional à l'expérimentation est l'occasion de « définir une nouvelle gouvernance au service du rayonnement de notre territoire »<sup>87</sup>.

Est une nouvelle fois préconisée la création d'une Conférence locale de la coopération et du codéveloppement, qui réunirait l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile, afin d'élaborer la politique, d'informer les partenaires, et de procéder aux évaluations<sup>88</sup>.

## **2 – PROGRAMMATION ET CERTIFICATION 2016**

En seulement six mois effectifs de mise en œuvre, la Commission note des taux de programmation et de certification respectivement de 8 % et 2 % avec une dynamique qui lui semble bien engagée, mais qui reste bien entendu à renforcer. Aussi, afin d'optimiser la consommation des crédits alloués (en augmentation substantielle)<sup>89</sup>, la mobilisation des porteurs de projets de façon optimale apparaît cruciale. Il convient en effet de s'assurer des financements européens et de leurs contreparties, d'autant plus que la Collectivité en sa qualité d'Autorité de gestion en assure pleinement la responsabilité et que 2017 représentera la première année de pleine programmation.

S'agissant de la communication, la Collectivité avait été invitée à étendre certaines actions déployées au titre du FEDER (telle l'édition d'un fascicule opérationnel) à INTERREG V OI en les adaptant, pour tenir compte des spécificités propres au programme de coopération (type d'action, public cible). L'ouverture du guichet ciblé TPE/PME, dans chaque micro-région, devrait concourir à une plus grande proximité et remédier aux difficultés d'accès aux fonds, régulièrement soulevées. Pour les mêmes raisons, cette disposition devrait également concerner le monde associatif<sup>90</sup>.

## **3 – CONVENTION-CADRE INTERREG**

La formalisation de conventions-cadres bilatérales avec les pays tiers qui permet de fixer les domaines d'intérêt communs prioritaires est de nature à impulser une nouvelle dynamique par une plus grande implication volontaire et partenariale.

Dans ce cadre, pour la Commission, la nouvelle méthode proposée au titre de l'exercice du droit régional à l'expérimentation pour le programme INTERREG vise à contribuer à sa bonne déclinaison opérationnelle<sup>91</sup>.

Elle invite la Collectivité à intensifier ses missions de sensibilisation au plus haut niveau et à poursuivre ses négociations en vue de la signature des autres parties prenantes concernées (au titre de la coopération transnationale). Il s'agit effectivement en la matière de conforter la notoriété et de valoriser les atouts de la Réunion.

## **4 – LANCEMENT DE LA CONCERTATION FED-FEDER**

La Commission relève que le Conseil régional s'attache à « rechercher la complémentarité et à assurer l'articulation des programmes financés par l'UE dans la zone ».

<sup>85</sup> Note du CESR : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.

<sup>86</sup> Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000.

<sup>87</sup> Avis du CESER sur le l'exercice du droit régional à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

<sup>88</sup> Note du CESR : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.

<sup>89</sup> De 35 M€ en 2007-2013 à 63,2 M€ en 2014-2020 (21,8 M€ pour le volet transfrontalier et 41,4 M€ pour le transnational).

<sup>90</sup> Avis du CESER sur les fiches actions du programme INTERREG V Océan Indien 2014-2020 du 22 mars 2016.

<sup>91</sup> Avis du CESER sur le l'exercice du droit régional à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

À ce titre, après l'identification des opérations éligibles aux financements conjoints FED<sup>92</sup>/FEDER, la mise en place récente du premier comité technique devrait favoriser leur mobilisation, notamment à travers la définition de leurs modalités d'articulation.

En l'absence de précision formelle tenant à la composition du Comité de concertation dédié, le CESER renouvelle son interrogation sur l'appartenance effective des Conseils consultatifs<sup>93</sup>.

Face aux difficultés rencontrées, est préconisée pour l'avenir d'opérer des discussions avec la Commission européenne, en amont de l'élaboration des programmes, d'autant plus qu'existe la possibilité d'obtenir une délégation pour gérer directement une partie du FED (à l'instar de la Guadeloupe)<sup>94</sup>.

En termes de cohérence, la Commission partage également la nécessité de trouver la meilleure synergie possible avec les autres programmes ou accords existants ou autres sources de financement mobilisables (POE/Programmes Opérationnels Européens, programmes cadres communautaires, PIR/Programmes d'Initiatives Régionaux, ICD/Instrument de Coopération au Développement pour l'Inde et l'Afrique du Sud, ...) <sup>95</sup>.

Enfin, la Commission salue la transposition prévue des indicateurs d'évaluation du programme INTERREG V aux rapports du Conseil régional, qui s'inscrit pleinement dans le sens de ses préconisations<sup>96</sup>. Elle restera très attentive aux travaux d'évaluation conduits et rappelle le besoin de mesurer les retombées pour le territoire de la Réunion, tout particulièrement en matière de coopération. Dans ce cadre, elle réitère ses demandes concernant le fonctionnement régulier du CRE<sup>97</sup> (cf. supra).

---

<sup>92</sup> Fonds Européen de Développement porté par la COI.

<sup>93</sup> Avis du CESER sur les fiches actions du programme INTERREG V OCÉAN INDIEN 2014-2020 du 22 mars 2016.

<sup>94</sup> Avis du CESER sur le Budget de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

<sup>95</sup> Avis sur le Bilan d'activités et Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

Contribution du CESER en vue de l'élaboration du prochain Mémoire des RUP 2017 du 30 janvier 2017.

<sup>96</sup> Contribution du CESER : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » – Assemblée plénière du 4 mars 2010.

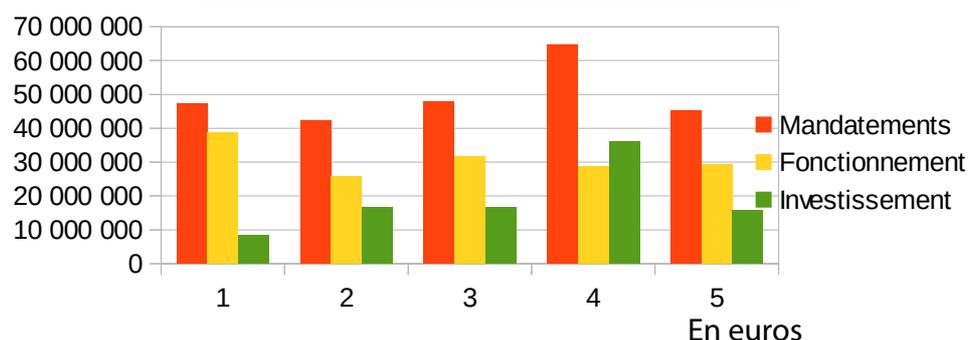
<sup>97</sup> Comité Régional d'Évaluation.

## COMMISSION « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

La Commission tient à souligner la qualité de la présentation qui lui a été faite du bilan d'activités concernant ce secteur, ainsi que du powerpoint qui a servi de base aux échanges.

Pour l'exercice 2016, le taux de réalisation des engagements comptables s'élève à 79,2 % (45 101 600,09 €), dont 91,7 % pour la section de fonctionnement (29 395 075,55 €) et 63 % pour la section d'investissement (15 706 524,54 €).

Evolution des mandatements de 2012 à 2016

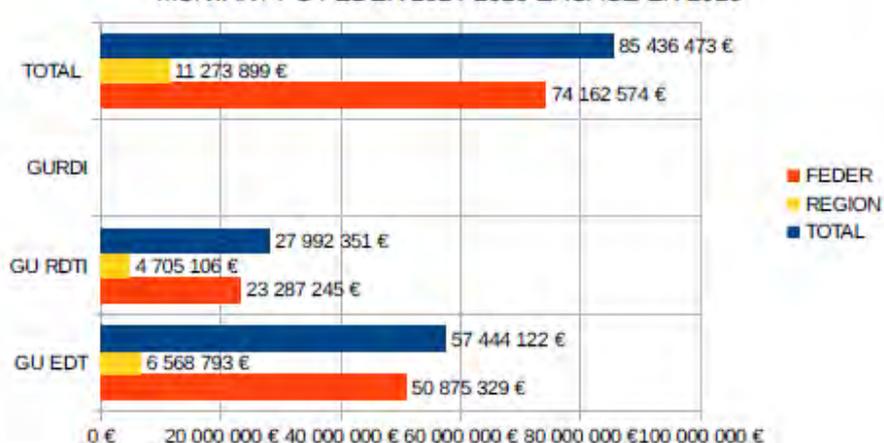


	2012	2013	2014	2015	2016
Mandatements	47 170 331	42 321 533	48 028 924	64 775 111	45 101 600
Fonctionnement	38 820 843	25 823 664	31 587 736	28 683 547	29 395 076
Investissement	8 349 489	16 497 869	16 441 187	36 091 564	15 706 525

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe<sup>98</sup>, la Collectivité régionale s'est attelée à élaborer les schémas stratégiques pour appuyer et orienter ses actions (SRDEII<sup>99</sup>, ...).

La Commission rappelle l'importance de l'effet levier des engagements financiers de la Collectivité régionale, ses interventions ayant permis de mobiliser plus de 74 M€ d'euros du PO FEDER 2014-2020.

MONTANT PO FEDER 2014-2020 ENGAGE EN 2016



<sup>98</sup> Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

<sup>99</sup> Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation.

# **1 – CRÉER LES ÉLÉMENTS DE RUPTURE AU SERVICE D'UNE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE SÉCURISÉE**

## **1.1 – Renforcer le soutien aux secteurs prioritaires**

### **1.1.1 – Le tourisme : La Réunion, une destination de sensations exceptionnelles et authentiques**

La Commission note qu'en 2016, au-delà de son engagement sur un certain nombre de chantiers (valorisation des portes et itinéraires de découverte du Parc National, ...) et études, le Conseil régional s'est attaché à mettre en œuvre la procédure en vue de l'actualisation du SDATR<sup>100</sup>. Il est essentiel, pour une mise en œuvre efficace, que ce Schéma soit nourri d'une nouvelle ambition, déclinée en de nouveaux objectifs et des actions clairement identifiées portées par une stratégie touristique partagée. La Commission souligne la nécessité d'une gouvernance effective entre les acteurs concernés, afin de véritablement mettre en œuvre le pilotage et l'évaluation du plan d'actions défini.

Elle insiste, plus particulièrement, sur la dimension croissante de l'activité de croisière qui représente un véritable potentiel de développement économique. Dans le but de mesurer les effets retour, à long terme de la croisière, la Commission préconise que dans le cadre de l'enquête annuelle de fréquentation touristique, soit intégré un indicateur qui permettrait de savoir si les touristes ont découvert antérieurement la « destination Réunion » par le biais d'une croisière. En effet, celle-ci constitue un des éléments de développement d'une destination en créant un cercle économique profitable : plus de bateaux entraîne plus d'aérien et donc plus de places disponibles avec un effet levier sur les demandes de séjours pré et post croisières et donc plus de places pour des développements de ventes de « packages », ...

Pour la Commission, cette activité a, de manière très pragmatique, un impact important dans certaines zones (notamment les Hauts) sur de petites unités économiques, même si cela est de durée limitée.

### **1.1.2 – Le numérique : faire de l'économie réunionnaise une « société digitale » en lien avec le pilier 2**

En 2016, la Commission note l'obtention dans ce secteur du label French-Tech sur le thème de l'e-santé et la participation active de la Collectivité régionale au Comité Stratégique de la Filière Réunionnaise. Elle constate également que l'étude sur le développement des Hauts grâce au numérique a été clôturée. Des fiches actions détaillées sont d'ores et déjà opérationnelles et peuvent être saisies, tant par les pouvoirs publics que par les acteurs privés. La mise en place de chèques numériques en vue d'apporter une aide financière pour le conseil et la mise en œuvre d'actions de modernisation de l'entreprise va dans le bon sens. La Commission insiste sur l'importance de l'économie du numérique comme enjeu fort pour le développement du territoire.

### ***Le déploiement du Très Haut Débit (THD) à la Réunion***

La mise à jour approuvée en mars 2016 du SDTAN<sup>101</sup> a permis à la Collectivité régionale de mettre en œuvre les préconisations de ce schéma en 2016. Là encore, la mise en œuvre d'une bonne gouvernance semble incontournable pour la Commission. Celle-ci pourrait être effective à travers la CCRANT<sup>102</sup>, afin de piloter et évaluer les objectifs fixés, notamment en ce qui concerne le suivi des obligations des opérateurs en matière de fibrage.

<sup>100</sup> Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion.

<sup>101</sup> Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

<sup>102</sup> Commission Consultative Régionale pour l'Aménagement Numérique du Territoire.

## **Développement des services et des usages**

### ➤ Étude TIC

La Commission souligne que la Stratégie des Usages et services Numériques (SUN) a bénéficié de crédits pour étude en 2016, et que celle-ci se déroulera en 2017. La Commission demande à être destinataire de cette étude, dès lors qu'elle sera réalisée et qu'une présentation lui en soit faite.

### ➤ Le tourisme numérique

Elle souligne, qu'articulée autour de 3 axes, la plate-forme du tourisme numérique vise une plus grande collaboration avec le secteur privé afin de proposer de meilleurs services aux usagers. La Commission se félicite de cette volonté affichée de mettre le secteur privé au centre de ce développement afin de le voir prendre ce relais de croissance.

### **1.1.3 – Conforter la filière pêche-aquaculture en favorisant son développement et sa structuration**

La Commission regrette qu'en 2016, compte-tenu de la validation tardive du FEAMP, aucune aides européennes ni contreparties nationales n'ont pu être octroyées aux entreprises locales. Elle souligne, cependant, que la Collectivité régionale a pris en charge les cotisations à la Caisse locale de garantie contre le Chômage Intempéries des Marins Pêcheurs Artisans de la Réunion et a mobilisé ses fonds propres afin de soutenir les programmes d'actions et d'encadrement de recherche.

### **1.2 – Développer les instruments d'ingénierie financière**

Pour ce qui concerne le FCPR<sup>103</sup>, la Commission demande à être destinataire de l'audit quantitatif et qualitatif qui a été lancé. En effet, elle rappelle son attachement pour que soit proposé un panel de dispositifs d'accompagnement et d'outils financiers à destination des entreprises tout au long de leur vie, notamment pour les entreprises en difficulté conjoncturelle et celles qui souffrent de problèmes chroniques de trésorerie.

## **2 – RENFORCER ET FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS EXISTANTS**

### **2.1 – L'économie générale : renforcer et adapter les soutiens au développement des entreprises locales**

La Commission note, qu'en 2016, la Collectivité régionale a développé de nombreux dispositifs financiers, techniques et humains, afin d'accompagner et de soutenir tant en interne qu'en externe (ex : Maison de l'export inaugurée en décembre 2016), l'activité des entreprises réunionnaises.

### **2.1.3 – Soutien au monde économique : un meilleur accompagnement à la structuration des entreprises**

Dans le cadre de son soutien aux structures d'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises, la Commission relève l'effort de communication qui a été entrepris afin de clarifier les responsabilités et les compétences de chaque partenaire. Elle considère que cet effort doit se poursuivre dans le temps. Afin d'évaluer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre, elle exprime, malgré tout, le regret relatif à la difficulté d'obtenir des éléments fiables d'information au-delà d'un certain délai (pérennité des résultats).

<sup>103</sup> Fonds Commun de Placements à Risques.

### **2.1.4 – Une place plus accrue de l'Économie Sociale et Solidaire dans l'économie réunionnaise**

La Commission rappelle son soutien à l'action du Conseil régional dans le cadre du développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elle souligne que dans le cadre de la loi NOTRe, le Conseil régional doit décliner un volet ESS volontariste et affirmé dans le SRDEII. Cependant, la Commission appelle la Collectivité régionale à une certaine vigilance afin que les activités et emplois créés dans ce secteur ne viennent pas en concurrence ni détruire celles et ceux du secteur marchand traditionnel. Elle souhaite que soient recherchés les effets, en termes d'emplois pérennes, d'aides apportées aux différentes structures.

### **2.1.5 – Attractivité du territoire : Un aménagement du foncier économique équilibré**

La Commission note le volontarisme affiché du Conseil régional en matière d'aménagement du foncier économique. Dans un souci de bonne gouvernance, elle invite, de ce fait, le Conseil régional en partenariat avec les 5 EPCI<sup>104</sup> à élaborer un véritable Schéma Régional global des Zones d'Activités Économiques pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. Cette initiative participerait, par ailleurs, à la nécessité d'une interface Conseil régional/EPCI dont le principe est inscrit dans la loi NOTRe.

## **2.3 – Une dimension transversale : l'innovation et la recherche en faveur de la compétitivité, du développement économique et de l'emploi**

Après la loi NOTRe, la Commission relève qu'avec le SRDEII, le SEFORRE, et la S3, le Conseil régional dispose des cadres législatif et stratégique pour remplir pleinement ses attributions en matière d'innovation. Cette compétence pleine et entière se traduira par la mise en place, par ailleurs, d'une Direction de l'innovation, du numérique et de l'audiovisuel. La Commission souligne, dès lors, l'importance du partage d'une stratégie claire en matière de recherche et d'innovation et ce, par l'ensemble des acteurs institutionnels et de terrain.

### **2.3.3 – La stimulation des projets de recherche**

Pour la Commission, dans le cadre du document budgétaire présenté, la connexion entre les actions de terrain en matière de recherche et les schémas programmatiques de la Collectivité régionale et les structures satellites demanderaient à être explicitée dans le cadre d'une présentation de l'activité des structures financées par le Conseil régional, permettant ainsi une parfaite appréhension des différents niveaux d'interventions.

Elle note, néanmoins, que 4 entreprises ont été soutenues dans le cadre d'un projet collaboratif retenu en phase 1 de l'appel à projets Biodiversité lancé en 2015, mais que l'intervention du Conseil régional a également consisté à soutenir l'insertion professionnelle des jeunes docteurs et la mobilité des chercheurs.

En matière d'appui à la recherche, la Commission relève que le Conseil régional s'est particulièrement engagé sur les différents secteurs, notamment en matière agronomique, de biodiversité terrestre et marine, énergétique, de gestion des risques naturels, ... Elle rappelle l'importance de stimuler les projets de recherche, tout en les confrontant à ceux nationaux et internationaux. Cela doit, à son sens, contribuer à consolider et développer l'image de la recherche réunionnaise.

---

<sup>104</sup> Établissement Publics de Coopération Intercommunale.

La Commission note que l'année 2016 a consisté d'une part, à développer la performance du réseau GAZELLE et d'autre part, à permettre l'accès à l'internet, à un plus grand nombre, dans les meilleures conditions techniques et technologiques possibles, notamment dans les Hauts et à destination du monde associatif. Dans ce cadre, concernant le développement des services et des usages, la Commission rappelle que le développement du numérique doit être intégré dans une démarche plus large d'éducation populaire. En outre, les associations intervenant dans ce secteur doivent pouvoir disposer de volontaires au service civique.

Elle regrette toutefois qu'en matière de continuité territoriale numérique le dispositif proposé par l'État n'ait pu être mis en œuvre. En effet, cela aurait été de nature à accompagner le développement économique et social du territoire.

La Commission déplore également que le fonds régional « e-administration » crédité à hauteur de 5 millions d'euros, ne soit pas véritablement mobilisé. S'il l'était, cela serait de nature à participer pleinement à la volonté de promouvoir un territoire décarboné.

Elle tient à souligner la qualité de la prestation orale et celle du support numérique projeté lors de la présentation du Bilan d'activités de la Collectivité régionale pour l'exercice 2016. Cependant, la Commission note, du fait de la transversalité de ce secteur avec les piliers 2, 3 et 6 que cela induit une difficulté de lecture du document présenté. Elle demande que dans les documents budgétaires futurs, une partie soit exhaustivement consacrée à ce secteur, avec des renvois vers les différents piliers, autant que de besoin.

En matière d'aménagement du territoire et afin de développer son attractivité, la Commission préconise, pour toutes les zones d'activités économiques, un schéma de développement numérique territorial.

Concernant la structure d'accompagnement Sécuriser – Accompagner – Valoriser (S.A.V.) du pilier 3, la Commission a cherché à identifier les services régionaux en charge du portage du dispositif dans son application numérique. Elle regrette de ne pas avoir eu de réponse claire sur ce point. Elle souhaite connaître plus précisément le contenu de ce dispositif et demande qu'une présentation lui en soit faite.

Elle a souligné, à de nombreuses reprises<sup>105</sup>, le rôle prépondérant de la CCRANT. Elle regrette, de ce fait, que la réunion du mois de novembre dernier, à l'initiative de l'ARCEP, n'ait pas permis à l'ensemble des partenaires d'être invités et présents. (Cf. *Avis de la Commission « Éducation et Formation professionnelle »*)

Pour ce qui est du bilan des déploiements privés, sur les 15 des 17 communes qui ont fait l'objet d'intentions privées, le niveau d'avancement est variable. En effet, malgré un rythme soutenu les déploiements réalisés restent inférieurs aux engagements pris par les opérateurs dans le cadre des conventions avec les partenaires publics. La Commission regrette particulièrement le niveau de déploiement de SFR qui est à - 81 % entre ses engagements en 2016 et ses réalisations effectives. Ainsi, concernant cet opérateur, sur les 62 000 prises actées par conventionnement, seules 8 000 sont, à ce jour, opérationnelles.

La Commission souligne également une certaine insatisfaction concernant le déploiement de la 4G à la Réunion, à ce jour. Elle estime que ce type de problématique pourrait être abordée dans

<sup>105</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

le cadre de la CCRANT et de ce fait, qu'il est nécessaire de la réunir plus régulièrement. Concernant la mise en œuvre du POP 2, qui intègre une offre de connexion internet pour les familles les plus modestes, la Commission constate la moindre attractivité de ce nouveau dispositif. Elle souhaite que soient identifiés rapidement les points de blocages expliquant cette situation (promotion du nouveau dispositif, freins de toutes natures, ...). (Cf. *Avis de la Commission « Éducation et Formation professionnelle »*)

La Commission souligne le succès croissant rencontré par le Wi-run avec 60 000 sessions mensuelles enregistrées et une progression en continu depuis l'ouverture des premiers hotspots en janvier 2016.

Le raccordement de la Réunion au reste du monde revêt un aspect essentiel en termes de développement économique et social. Compte-tenu de l'obsolescence du SAFE à moyen terme, elle regrette que le Conseil régional n'ait pas plus de maîtrise et de pilotage concernant le projet METISS.

La Commission tient également à exprimer ses observations quant aux conséquences de la mise en œuvre de la procédure de dématérialisation comptable et financière qui a généré dès la fin de l'année 2016 des retards de paiement dommageables et qui a pesé sur la santé financière de certaines entreprises.

Elle attire, également, l'attention de la Collectivité régionale sur un certain nombre de dysfonctionnements liés à l'utilisation de logiciel libre, notamment « libre office », en termes de compatibilité avec d'autres systèmes d'exploitations.

Enfin, la Commission exprime le souhait de voir le bilan d'activités de la Collectivité régionale prendre, concernant le secteur économique, un aspect plus dynamique et ce en mettant en perspective les engagements et les réalisations, ce qui permettrait à la Commission d'établir une véritable évaluation de la politique régionale.

---

**PILIER 2 : ENGAGER LA 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS**

---

**1 – DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**1.1 – Accompagnement des projets structurants dans chaque bassin de vie**

***Dans l'Est : le futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge***

La Commission prend acte que la convention constitutive du Groupement d'intérêt Public du Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge (GIP PPIEBR) a été adoptée par arrêté préfectoral en mai 2016. Le Conseil régional a ensuite approuvé sa participation au budget d'investissement et de fonctionnement de ce GIP en novembre dernier, à hauteur de 416 776 € en investissement et de 34 233 € en fonctionnement.

La Commission note que le cahier des charges relatif à l'étude stratégique de développement portuaire a été finalisée au cours de l'année 2016. Le temps nécessaire à la réalisation de cette étude est fixé à 1 an. La Commission souhaite être informée de ses résultats.

***Dans le Sud : l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activités***

La Commission prend acte du financement accordé par le Conseil régional à hauteur de 355 000 € au titre des investissements de l'aéroport et de sa contribution au fonctionnement du Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP) pour un montant de 233 126 €.

Au regard de ces sommes, le bilan de l'accroissement du nombre de passagers de 5 600 (de 79 462 passagers en 2015 à 83 323 en 2016) semble particulièrement modeste.

***Dans l'Ouest : accompagnement de la création de la future Écocité insulaire et tropicale***

La Commission observe la participation financière et technique du Conseil régional aux premières études menées dans le cadre de ce projet porté par le Territoire de la Côte Ouest (TCO).

***Dans le Nord : poursuivre la réflexion stratégique autour de l'aéroport et de la ZAA Pierre Lagourgue***

La Commission rappelle l'importance de l'aéroport Roland Garros, principale porte d'entrée et de sortie de l'île pour les voyageurs et également outil essentiel pour l'économie. Pour faire face à l'évolution du trafic aérien, un programme de développement aéroportuaire est mis en place sur la période 2011-2022. Ce programme d'investissement financé par le FEDER relève de la procédure dite de « Grands projets ».

L'importance de la réalisation de ce projet reste pour la Commission une priorité. Cependant, les inconvénients pour les usagers doivent être minimisés au maximum durant les travaux.

La Commission relève qu'après plusieurs années, un permis de construire a été accordé en 2016 pour la construction d'un hôtel d'affaires sur cette zone d'activité aéroportuaire.

## 1.2 – Mesures visant à améliorer la desserte de l'île

La Commission prend acte de l'augmentation en 2016 du capital de la SEMATRA à hauteur de 38 M€ pour la poursuite du développement d'Air Austral. Cependant, elle attire l'attention sur le fait que l'aérien est devenu un secteur très concurrentiel, d'où la nécessité d'une très grande vigilance.

## 2 – LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE ET NOUVELLE ENTRÉE OUEST DE SAINT-DENIS

Au regard de la durée du chantier de la **Nouvelle Route du Littoral (NRL)**, le projet couvre 2 générations de Programme Opérationnel Européen (POE). Ainsi, le dossier était inscrit au POE FEDER 2007-2013 (dossier « grand projet » validé le 22 mai 2013 par la Commission européenne) et l'est également au POE FEDER 2014-2020. À ce titre, le dossier a fait l'objet d'une soumission fin octobre 2016.

La Commission avait déjà fait part de ses inquiétudes concernant l'approvisionnement en matériaux de roches massives du chantier de la NRL. Elle note, durant 2016, des signaux d'alarme sur la raréfaction des ressources palliatives (andains, épierrage). De plus, aucune carrière en roche massive n'est exploitée à ce jour à la Réunion.

La Commission constate la longueur des procédures compte tenu des diverses voies de recours qui ont été exercées et qui retardent de fait l'exploitation de ces carrières.

Le chantier de la NRL nécessite un besoin important en enrochements de qualité d'où l'urgence d'ouvrir une carrière en roche massive.

La Commission s'interroge toujours sur la synchronisation entre la livraison de la NRL et la **Nouvelle Entrée Ouest (NEO)** de Saint-Denis malgré tous les travaux qui sont effectués à l'entrée Ouest de la ville.

## 3 – LA POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS – PROJET DE MONORAIL DE SAINTE-MARIE À SAINT-DENIS

La loi NOTRe prévoit le **transfert** des Départements aux Régions des **transports routiers** interurbains au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ainsi que des **transports scolaires** au 1<sup>er</sup> septembre 2017 (à l'exception du transport des élèves handicapés). La Commission prend acte que l'année 2016 a été consacrée à la définition des modalités de ce transfert.

La charge budgétaire correspondant aux compétences « transport » transférées a été validée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Recettes de Transferts (CLERCT) à 34 000 000 €. Dans ce cadre, un budget annexe « transport » a été créé.

La Commission rappelle à nouveau<sup>106</sup> que toutes les dispositions nécessaires doivent être prises afin que ce transfert de compétences se fasse dans les meilleures conditions possibles d'autant plus qu'il s'accompagne aussi du transfert de personnels du Département vers la Région (en 2018) et de patrimoines (gares routières, arrêts de bus, ...).

---

<sup>106</sup> Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

La Commission note le lancement de l'étude du **projet de monorail entre Sainte-Marie et Saint-Denis** en espérant un véritable Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) pour l'ensemble de l'île.

La Commission prend acte que les études d'opportunité et de faisabilité pour la réalisation d'**un transport par câble** pour les cirques de Salazie et de Cilaos ont été finalisées en 2016. Elle note que ces études concernent le transport de voyageurs mais également de marchandises.

En outre, la Commission demande que les études dans la mise en œuvre d'un projet soient communiquées au CESER afin que ce dernier puisse avoir une meilleure connaissance des dossiers et pouvoir donner des avis éclairés.

#### **4 – LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : UNE MAINTENANCE SOUTENUE – DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT – UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE**

S'agissant du **Fonds d'Investissement des Routes et des Transports** (FIRT), le produit de la Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants (T.S.C.C.), estimé par le Budget primitif pour 2016 à 217 532 210 €, s'est élevé à 218 754 740 €, soit une hausse de 2,52 % par rapport à 2015 (213 368 439 €).

Compte-tenu du nombre élevé d'accidents routiers, la Commission apprécie la participation du Conseil régional dans **la lutte contre l'insécurité routière**.

La Commission constate la poursuite en 2016 d'une activité intense en matière de **travaux et d'études pour la mise aux normes du réseau routier national**. Elle a été notamment marquée par :

- la livraison des ouvrages remplaçant les radiers sur RN (rivière de Sainte-Suzanne, ravines du Gol, de Takamaka et ravine Blanche) ;
- lancement des travaux de la section Est de la déviation de Saint-Joseph ;
- poursuite des travaux de création de la Voie Vélo Régionale (VVR) à Saint-Philippe et à la Saine les Bains ;
- poursuite des travaux de renforcement de chaussées et de confortement d'ouvrages d'art ;
- poursuite des études d'aménagement de la route des Plaines (liaison col de Bellevue/Saint-Pierre, de la liaison RN2-RN3 à Saint-Pierre.

#### **5 – UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES**

##### **5.1 – Le Plan d'aides aux communes – doter le territoire d'équipements publics de proximité au service de la population**

Au titre du premier Plan de Relance Régional (PRR) pour la période 2010-2015, la Commission relève que l'engagement financier du Conseil régional a dépassé les 300 M€ prévus pour atteindre 323 M€ et permettant ainsi le financement de 525 projets.

Dans le cadre de son second Plan de Relance Régional (PRR), la Collectivité régionale a poursuivi ses actions en subventionnant, en 2016, 48 projets dans les domaines suivants :

- éducation : 19 projets (4,70 M€) ;
- sport : 18 projets (5,14 M€) ;

- culture/socioculturel : 5 projets (1,80 M€) ;
- patrimoine : 4 projets (1,22 M€) ;
- aménagement : 2 projets (0,22 M€).

Ainsi, 13,08 M€ ont été engagés permettant de générer plus de 31 M€ TTC de travaux sur l'ensemble de l'île.

## **5.2 – La construction et la réhabilitation de logements – permettre aux Réunionnais d'accéder à un logement décent et contribuer à la construction de la ville réunionnaise de demain – ville accueillante et ville intelligente**

En 2016, le cadre d'intervention en faveur de la **réhabilitation/amélioration des logements** a été mis en place. Pour cette action, 5 M€ ont été engagés et 1 M€ a été mandaté pour aider 168 logements privés.

Le dispositif de **garantie d'emprunt** pour la construction de logements sociaux est arrivé à échéance au 31 décembre 2016. Toutefois, le Conseil régional continuera de garantir les opérations faisant partie de la programmation de 2016 (LBU de 2016).

La Commission note, pour 2016, que la quote-part garantie par la Collectivité régionale est de 7,8 M€ pour un total de prêts de 104,5 M€, permettant ainsi la construction de 1 138 logements sociaux.

---

### **PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE**

---

#### **« AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE »**

## **1 – UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Dans le cadre du **suivi des indicateurs d'impact environnemental du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)**, la Commission souligne la qualité des travaux réalisés par l'AGORAH<sup>107</sup>.

Elle constate qu'il y a une vigilance permanente en matière de protection environnementale de la part du Conseil d'État, même si ses procédures paraissent parfois très contraignantes.

La Commission exprime le souhait que l'ensemble des SCOT<sup>108</sup> des EPCI et des POS/PLU<sup>109</sup> des communes soient le plus rapidement possible compatibles avec le SAR. En effet, il reste encore à ce jour, 15 POS/PLU et 2 SCOT qui ne le sont pas.

Elle rappelle que le CESER avait, dans un précédent avis<sup>110</sup>, estimé que le SAR ne correspondait plus aux réalités réunionnaises et qu'il devait évoluer vers un nouveau document de planification régionale.

Elle prend acte de l'accompagnement financier du Conseil régional à hauteur de 1 625 028 € en AP/AE et de 887 261 € en CP pour les organismes œuvrant en faveur de l'aménagement du territoire (AGORAH, SPL MARAÏNA, SODIAC, ...), qui sont des **acteurs essentiels de l'aménagement et du développement du territoire**.

<sup>107</sup> AGORAH : Agence Réunionnaise pour l'Observatoire, l'Aménagement et l'Habitat.

<sup>108</sup> SCOT : Schéma de COhérence Territoriale.

<sup>109</sup> POS/PLU : Plan d'Occupation des Sols/Plan Local d'Urbanisme.

<sup>110</sup> Avis du CESER sur l'exercice du droit régional à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

## **2 – UNE POLITIQUE RÉGIONALE POUR SOUTENIR LE SECTEUR PRIORITAIRE DE L'ÉNERGIE ET POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT RÉUNIONNAIS**

Après l'approbation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), volet « énergie » du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), la Commission attend la traduction dans les faits des préconisations.

La Commission prend acte de la transformation de la **SPL Énergies Réunion** en Agence Régionale de l'Énergie et de l'Environnement, en espérant un nouvel élan pour le développement de l'énergie renouvelable.

La Commission constate, en 2016, que 189 foyers ont pu bénéficier de l'aide régionale pour s'équiper en **centrale photovoltaïque individuelle**. Les nouvelles installations avec batterie de stockage favorisent l'utilisation de l'énergie quelles que soient les conditions atmosphériques.

L'engagement d'un budget de 110 000 € par la Collectivité régionale pour des études visant à réorienter techniquement et juridiquement le projet initial de **SWAC<sup>111</sup> Nord**, laisse espérer qu'il ne sera pas définitivement abandonné.

Compte tenu des restrictions budgétaires, la hiérarchisation des projets devient indispensable à condition de faire les bons choix.

## **3 – UN RENFORCEMENT DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES DÉCHETS**

La loi NOTRE confie au Conseil régional de nouvelles compétences en matière de déchets. Il lui appartient maintenant d'élaborer un **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) dont l'objectif est de simplifier et de mettre en cohérence les mesures applicables en matière de déchets. L'avancement des différentes étapes réglementaires, en 2016, laisse à penser que ce Plan pourra être élaboré en 2017.

## **4 – APPRÉHENDER LES RISQUES NATURELS – CONNAÎTRE ET ANTICIPER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

La Commission prend acte que deux projets de **création d'unités de potabilisation** ont été financés par le Conseil régional, au titre de la contrepartie nationale, en 2016 pour un montant de 497 113,27 € pour les communes de Bras-Panon et de Salazie.

Elle insiste sur le rôle primordial des communes et des intercommunalités quant à leur obligation de fournir de l'eau potable aux usagers.

La Commission souligne qu'il appartient aux collectivités locales de faire les démarches pour pouvoir bénéficier des aides relatives aux unités de potabilisation. Ainsi, au 31 décembre 2016, sur les 42 M€ de l'enveloppe FEDER<sup>112</sup> seulement 3 M€ ont été utilisés.

La Commission note la participation du Conseil régional, au titre de la contrepartie publique nationale, à hauteur de 700 000 € pour la réalisation de la **retenue collinaire** de Piton Rouge, sur la commune du Tampon.

<sup>111</sup> SWAC : Sea Water Air Conditioning.

<sup>112</sup> FEDER : Fonds Européen de Développement Économique Régional.

## 5 – LA RÉGION CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La Commission avait précédemment souligné la nécessité d'établir un diagnostic précis de la situation actuelle (points positifs, points de blocage) afin de déterminer les évolutions souhaitables de statut du **Parc national de la Réunion**.

Elle note le lancement de l'étude au dernier trimestre 2016. Celle-ci avait pour but de réaliser un état des lieux de l'outil afin d'apprécier les points positifs et d'identifier les points de blocage pour pouvoir proposer des pistes d'amélioration et éventuellement, son évolution juridique.

La Commission rappelle<sup>113</sup> qu'elle avait souhaité que le CESER soit associé à cette réflexion et qu'il n'ait pas simplement un rôle consultatif au final.

---

<sup>113</sup> Avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

**COMMISSION**  
**« ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »**

**PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS**

La Commission « Éducation et Formation professionnelle » prend acte du Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2016 en ce qui concerne les secteurs de la « Formation Professionnelle et de l'Apprentissage » et de « l'Éducation » du pilier 1 ainsi que les secteurs de la « Mobilité » et de « l'Égalité des chances » du pilier 6.

En ce qui concerne le Pilier 1 « Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais », la Commission note la mobilisation du Conseil régional à hauteur de 198,67 M€ en engagement et 207,11 M€ en consommation de crédits de paiement, soit 98 % du budget voté.

En remarque préalable, la Commission souligne l'effort de la Collectivité régionale pour la mise à disposition de « fiches bilan d'activités 2016 » par programme dans ces différents secteurs, qui permettent de constater les résultats de chaque action réalisée grâce notamment aux indicateurs de résultats quantitatifs exprimés.

Toutefois, dans le cadre du bon déroulement du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, la Commission relève que cet effort doit être poursuivi, particulièrement en ce qui concerne la mention des indicateurs de résultats qualitatifs.

**« FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »**

La Commission prend acte du montant global de 120,6 M€ engagé par la Collectivité régionale pour le secteur « Formation professionnelle et Apprentissage » au cours de l'année 2016 pour une réalisation à hauteur de 117,9 M€, et cela notamment en cofinancement des fonds européens par une mobilisation du FSE<sup>114</sup>.

## **I. L'APPRENTISSAGE UN DISPOSITIF GLOBAL DÉDIÉ AUX JEUNES**

Concernant l'**apprentissage**, qu'il convient de promouvoir comme une **voie de réussite et d'excellence** permettant une insertion professionnelle rapide<sup>115</sup>, la Commission s'interroge à nouveau sur la volonté de la Collectivité régionale de ne pas ouvrir, grâce au conventionnement, cette voie au secteur privé<sup>116</sup>. En effet, elle souligne que ce choix permettrait pourtant de compléter l'offre de formation existante sur le territoire.

S'agissant de la **carte des formations initiales par apprentissage** et comme c'est déjà le cas pour la **carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire**, la Commission rappelle la nécessité de se concerter en amont avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent en la matière, notamment au sein des instances régionales de gouvernance de la formation professionnelle que sont le CREFOP<sup>117</sup> et le COPAREF<sup>118</sup>.

De plus, considérant que la **carte des formations par apprentissage** est arrêtée par le Conseil régional, au même titre que la **carte des formations professionnelles initiales sous statut**

<sup>114</sup> FSE : Fonds Social Européen.

<sup>115</sup> – Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

– Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

<sup>116</sup> – Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

<sup>117</sup> CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle.

<sup>118</sup> COPAREF : Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation.

**scolaire**, elle suggère de mettre en lien ces deux documents, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation et créer ainsi davantage de complémentarité.

À cette fin, la Commission recommande également la réalisation d'une **cartographie de l'offre de formation professionnelle continue** proposée sur le territoire<sup>119</sup>. (Cf. infra)

La Commission prend acte des sommes affectées par la Collectivité régionale en 2016 à hauteur de 993 644 € pour l'accompagnement de 4 centres de formation dans la mise en œuvre des **Modules de Préparation à l'Apprentissage (MPA)** en faveur de 324 jeunes. Elle s'interroge sur le taux d'insertion en apprentissage constaté à l'issue de ces modules et suggère d'effectuer un suivi des apprenants au sortie de cette formation.

Enfin, la Commission rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle depuis le 1er janvier 2017 du **Compte Engagement Citoyen (CEC)** placé au sein du Compte Personnel d'Activité (CPA), il est prévu de valoriser l'implication en qualité de **maître d'apprentissage en entreprise** par un abondement en heures du CEC. En outre, même si cela n'est pas du fait de la Collectivité, la Commission déplore que ce dispositif ne s'adresse qu'aux seuls maîtres en apprentissage et non aux tuteurs en entreprise. Pour autant, elle suggère à la Collectivité régionale de multiplier les actions de communication à destination des entreprises afin de relayer cette information et ainsi favoriser le volontariat des maîtres d'apprentissage.

## II. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Dans la **Convention de mise en œuvre régionale du « Plan 500 000 formations supplémentaires »**<sup>120</sup>, la Collectivité régionale s'est engagée d'une part, à maintenir sur l'année 2016 son effort propre de formation à destination des personnes en recherche d'emploi constaté en 2015, soit 2 456 entrées en formations pour un mandatement à hauteur de 13 638 454,28 €. D'autre part, elle s'est également engagée au titre de cette convention à réaliser 6 615 entrées en formations supplémentaires pendant l'année 2016, avec une compensation financière à hauteur de 19 845 000 €, versée par l'État selon des modalités particulières.

La Commission prend acte des actions menées par la Collectivité concernant la mise en place du **Compte Personnel de Formation (CPF)** durant l'année 2016 et note le paiement des heures mobilisées par les demandeurs d'emploi au titre du CPF à travers **la convention**<sup>121</sup> **signée entre la Région Réunion et le FPSPP**<sup>122</sup> pour un montant de 4 714 166 €. À ce propos, la Commission rappelle que l'implication du FPSPP dans le financement des formations tant du « socle région » que de celles initiées dans le cadre du Plan dit « 500 000 formations supplémentaires », est celle des partenaires sociaux.

La Commission souhaite que soit réalisé un bilan tant qualitatif que quantitatif de l'application de ces conventions nouvellement signées. Elle suggère notamment à la Collectivité de présenter ce bilan au sein du CREFOP, afin de mettre en visibilité les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre.

<sup>119</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>120</sup> Convention de mise en œuvre régionale du « Plan 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi » signée entre l'État, la Région Réunion et le COPAREF le 30 mars 2016.

<sup>121</sup> Convention entre la Région Réunion et le FPSPP pour le paiement des heures de compte personnel de formation mobilisées par les demandeurs d'emploi, validée en Commission permanente le 18 octobre 2016.

<sup>122</sup> FPSPP : Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.

En matière de gouvernance de la **formation professionnelle des adultes**, la Commission réaffirme la possibilité donnée par l'article 24 bis<sup>123</sup> des statuts de la **SPL AFDAR**<sup>124</sup> aux organisations syndicales et professionnelles de s'exprimer au travers du Comité d'orientation. Même si ce dernier n'a qu'un rôle consultatif, elle insiste sur la nécessité de le convoquer régulièrement.

Concernant le **Schéma Régional des Formations Sanitaire et Sociale (SRFSS)** renouvelé pour la période 2015-2020, la Commission réitère ses préoccupations émises lors de son avis en date du 25 juin 2015<sup>125</sup>, notamment en termes de suivi et d'évaluation. Elle insiste à nouveau sur la nécessité de se doter d'outils fiables en vue d'une meilleure lisibilité de l'évolution des besoins et d'une évaluation pertinente des actions menées.

### III. LES DISPOSITIFS TRANSVERSAUX ET LE SOUTIEN AUX STRUCTURES PARTENAIRES

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau **Contrat de Plan Régional des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)**, la Commission note le lancement en 2016 d'une étude préalable visant à la réalisation d'un diagnostic du territoire et à la rédaction des enjeux stratégiques du nouveau Contrat de Plan. Elle se félicite d'ailleurs d'avoir été consultée par le Conseil régional, en vue de la rédaction du cahier des charges correspondant<sup>126</sup>.

En attente de la signature effective de la Convention État-Région relative au **SPRO**<sup>127</sup> et prévue au cours de l'année 2016<sup>128</sup>, la Commission s'interroge sur le calendrier de mise en œuvre de la déclinaison locale de ce dispositif.

### IV. LA GESTION DES CRÉDITS DU FOND SOCIAL EUROPÉEN – POE 2014-2020

La Commission remarque que l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre tardive du nouveau **PO FSE**<sup>129</sup> **2014-2020**, conduisant à la programmation de 61 dossiers pour un montant global de 106 M€. Si elle note les difficultés techniques rencontrées<sup>130</sup> notamment au niveau de l'utilisation et de la livraison de l'outil national « MDFSE<sup>131</sup> », elle regrette l'incidence de ce dysfonctionnement sur les délais de récupération des fonds mobilisés.

## « ÉDUCATION »

La Commission prend acte du montant global de 80,68 M€ engagé par la Collectivité régionale pour le secteur « Éducation » au cours de l'année 2016.

Elle note que ce montant se répartit entre les dotations globales accordées aux lycées implantés sur le territoire, la politique volontariste de la Collectivité en faveur de la réussite éducative, l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que la construction, la réhabilitation et l'extension des lycées.

<sup>123</sup> L'article 24 bis des statuts de la SPL AFDAR prévoit que « *Les organisations professionnelles et syndicales présentes au sein de l'AFDAR constituent un Comité d'orientation qui sera obligatoirement consulté sur les grandes orientations de la structure. Le CA pourra élargir la composition de ce comité. Le mode de fonctionnement de ce comité sera précisé par le règlement intérieur* ».

<sup>124</sup> SPL AFDAR : Société Publique Locale d'Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes à la Réunion.

<sup>125</sup> Avis du CESER sur le Schéma Régional des Formations Sanitaire et Sociale (SRFSS) 2015-2020 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

<sup>126</sup> Réunion conjointe CESER/CCEE pour consultation en vue de l'élaboration du Contrat de Plan Régional des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2016-2022, en date du 23 juin 2016.

<sup>127</sup> SPRO : Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie.

<sup>128</sup> Convention en cours de signature entre l'État et la Région Réunion et relative à la coordination de l'exercice de leurs compétences respectives dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (SPRO).

<sup>129</sup> POE FSE : Programme Opérationnel Européen du Fonds Social Européen.

<sup>130</sup> – Cf. Réunion technique FSE du Comité National de Suivi du jeudi 21 avril 2016 à la Villa du Département.

– Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>131</sup> MDSFE : « Ma Démarche FSE ».

## I. ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES LYCÉENS

Qu'il s'agisse de ses compétences légales en matière de patrimoine scolaire et de gestion des EPLE<sup>132</sup> ou de sa politique volontariste en faveur de la réussite éducative, la Commission note le souhait de la Collectivité régionale de mettre en œuvre autant d'actions permettant d'accueillir et d'accompagner les lycéens dans un cadre propice à la réussite.

En matière de **constructions neuves**, la Commission souligne que dans le cadre d'une vision prospective, le schéma directeur des Lycées met en avant une augmentation constante des effectifs de lycéens et permet d'appréhender les zones en tension sur le territoire.

Pour autant, elle déplore que, malgré ces projections et les projets de constructions envisagés, le taux d'occupation de certains lycées reste à son maximum voire parvient à saturation avec des conséquences importantes sur les conditions de travail des lycéens.

S'agissant des **travaux de réhabilitation et de remise aux normes**, la Commission prend acte de l'enveloppe globale allouée pour la réhabilitation de 23 lycées en 2016 et le lancement de consultations en vue d'une mise en chantier en 2017-2018 pour 16 lycées, pour un montant de 56 M€.

Concernant les nuisances engendrées pour les lycéens et les personnels des lycées concernés, liées au caractère de ces travaux, la Commission rappelle que la réhabilitation en site occupé requiert savoirs, méthodologie, mais également communication entre les usagers du site et l'équipe en charge des travaux.

En outre, elle réitère sa préconisation visant à mettre en place un numéro vert ou une cellule d'écoute à disposition des jeunes et de leurs familles pour s'informer sur les travaux de maintenance et de réhabilitation en cours dans les établissements qu'ils fréquentent<sup>133</sup>.

Étant entendu que la **carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire** est désormais arrêtée par le Président de Région, au même titre que la **carte des formations par voie d'apprentissage**, la Commission suggère qu'un lien étroit soit réalisé entre ces deux documents, afin notamment de compléter l'offre de formation existante sur le territoire et d'en améliorer la lisibilité.

D'ailleurs, dans le prolongement de cette idée, la Commission préconise la réalisation d'une **cartographie de l'offre de formation professionnelle continue** proposée sur le territoire<sup>134</sup>. (Cf. supra)

D'autre part, il apparaît indispensable que l'ensemble de ces documents fassent l'objet d'une **concertation réelle et effective de tous les acteurs concernés**<sup>135</sup>, et cela en amont de leur élaboration et soumission pour avis dans les instances de gouvernance régionales de la formation professionnelle que sont le CREFOP et le COPAREF.

<sup>132</sup> EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement.

<sup>133</sup> – Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

– Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

<sup>134</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>135</sup> – Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

– Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

Au regard notamment des résultats de l'étude<sup>136</sup> de l'INSEE<sup>137</sup> menée conjointement avec l'AFD<sup>138</sup> et l'IEDOM<sup>139</sup>, la Commission constate toujours un **manque d'adéquation entre l'offre de formation existante sur le territoire et les besoins recensés en termes d'emplois**<sup>140</sup>. Si elle n'a eu de cesse en conséquence de prôner la **réalisation et la diffusion de GPEC<sup>141</sup> Territoriale et sectorielles**<sup>142</sup>, elle insiste sur la nécessité de **valoriser** dans le cadre de l'orientation, **les filières porteuses de débouchés en termes d'insertion professionnelle** sur le territoire et plus largement au-delà.

Pour exemple, le déploiement de la FTTH<sup>143</sup> nécessite des compétences « fibre », tant à la Réunion que sur l'ensemble du territoire national. La tenue régulière de la CCRANT<sup>144</sup> permettrait de mettre en visibilité les besoins des opérateurs et de leurs sous-traitants et ainsi d'anticiper la volumétrie des formations à mettre en œuvre pour y répondre. (Cf. *Avis de la Commission « Développement économique »*)

En matière de **restauration scolaire**, la Commission note l'augmentation de la part des produits locaux dans les cantines passant de 41 % en 2015 à 43 % en 2016 et répondant ainsi à sa recommandation visant la promotion d'une alimentation plus équilibrée et attractive, intégrant davantage de produits locaux<sup>145</sup>. Elle estime que ce type de démarche correspond à une déclinaison de la mise en œuvre de la Stratégie du Bon Achat (SBA) intégrée, mise en avant dans l'un des derniers rapports du CESER<sup>146</sup>.

Enfin, la Commission déplore la non reconduction pour l'année 2016 du plan anglais en raison de la mise en place tardive de la nouvelle programmation du POE FSE liée notamment au manque d'adaptation de l'outil national MDFSE aux spécificités locales et au retard de la livraison de ses modules opérationnels<sup>147</sup>. (Cf. *Infra*)

## II. SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

La Commission salue les actions menées au cours de l'année 2016 par la Collectivité régionale en faveur du soutien à l'enseignement supérieur en vue de favoriser l'excellence et la réussite des étudiants et de développer l'innovation et la recherche sur le territoire, notamment par la mobilisation des fonds européens et particulièrement du FEDER<sup>148</sup>.

<sup>136</sup> Étude étude conjointe de l'Insee, l'IEDOM et l'AFD « *Le paradoxe du chômage réunionnais* » paru dans les Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer (CEROM) en septembre 2015.

<sup>137</sup> INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

<sup>138</sup> AFD : Agence Française de Développement.

<sup>139</sup> IEDOM : Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer.

<sup>140</sup> – Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

<sup>141</sup> GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

<sup>142</sup> – Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

– Rapport du CESER intitulé « *La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation : enjeux et perspectives* » – Assemblée plénière du 19 novembre 2013.

<sup>143</sup> FTTH : Fiber To The Home (Fibre jusqu'à l'abonné) – correspond au déploiement de la fibre optique depuis le nœud de raccordement optique –

<sup>144</sup> CCRANT : Commission de Concertation Régionale pour l'Aménagement Numérique du Territoire.

<sup>145</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

<sup>146</sup> Rapport du CESER intitulé « *L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion* » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

<sup>147</sup> – Cf. Réunion technique FSE du Comité National de Suivi du jeudi 21 avril 2016 à la Villa du Département.

– Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>148</sup> FEDER : Fonds Européen de Développement Économique Régional.

Le **Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de la Réunion (SEFORRE)** vise notamment à adapter l'offre de formation de l'enseignement supérieur aux enjeux stratégiques du territoire et à faire de la Réunion le HUB de la connaissance et de la recherche scientifique dans l'océan Indien. Eu égard à ces objectifs, la Commission note avec satisfaction le choix de la Collectivité de mener la **concertation** la plus large possible pour l'élaboration de ce document de planification, comme elle le recommandait précédemment<sup>149</sup>. Elle se félicite d'ailleurs d'avoir été associée tout au long de cette démarche comme elle le souhaitait<sup>150</sup>.

Concernant l'**amélioration des conditions de réussite des étudiants**, la Commission se satisfait de la concrétisation en 2016 de la mise en place d'un **guichet physique et d'une plate-forme numérique à destination des étudiants**, permettant la centralisation des informations sur les aides et dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Sur la prise en main de l'outil numérique, la Commission suggère la création d'un « serious game » permettant aux usagers de faciliter la navigation sur le portail qui devra par ailleurs être nécessairement mis à jour de façon régulière. Elle insiste en outre sur la synergie qui doit être de mise entre les différents portails d'information dédiés à la jeunesse (lien avec le Plan Ordinateur Portable (POP), le portailjeunes974 de l'ARJ<sup>151</sup>, ...) <sup>152</sup>.

Par ailleurs, elle souligne l'importance du téléphone portable comme moyen d'accès à l'information des étudiants et invite la Collectivité à une réflexion pour une plus grande utilisation de cet outil dans sa communication vis-à-vis de cette population.

---

<sup>149</sup> – Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

– Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

<sup>150</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

<sup>151</sup> ARJ : Agence réunionnaise de la Jeunesse.

<sup>152</sup> – Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

– Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

**PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES**

***Avis conjoint des Commissions « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » et « Éducation et Formation professionnelle ».***

Les Commissions prennent acte et soutiennent les efforts consentis par le Conseil régional pour l'exercice 2016, tant en matière d'égalité des chances, de cohésion sociale que de mobilité, afin de contribuer au développement, à l'épanouissement et à l'insertion des Réunionnais.

**« ÉGALITÉ DES CHANCES »**

Le secteur « Égalité des chances » recouvre six axes d'actions pour le Conseil régional : les « Mesures d'accompagnement jeunesse : lutter contre le décrochage en formation initiale », la « Prévention et la lutte contre l'illettrisme », la « Contribution régionale en matière de cohésion sociale », la « Politique régionale de santé », « L'accompagnement social à travers les emplois verts » et « Accompagner le développement du numérique ».

Le bilan de l'année 2016 fait état de 328 projets ou associations financés et instruits au sein de la DECPRREV<sup>153</sup> pour un montant 34 432 656 €. <sup>154</sup>

**I. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT JEUNESSE : LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE EN FORMATION INITIALE**

Compte-tenu notamment des nouvelles dispositions prévues par la loi du 5 mars 2014<sup>155</sup>, les Commissions prennent acte de la mise en œuvre en 2016 par la Collectivité régionale de divers dispositifs de remobilisation et de rattrapage en faveur des jeunes réunionnais.

Toutefois, au regard du taux annuel de sorties sans qualification ni diplôme sur le territoire (4 861 jeunes de plus de 16 ans sortant sans qualification dans l'Académie en 2015<sup>156</sup>), qui reste largement supérieur à celui constaté en France hexagonale, les Commissions renouvellent leurs **inquiétudes quant au faible impact quantitatif de certaines mesures d'accompagnement jeunesse** (RSMA<sup>157</sup>, E2C<sup>158</sup>), eu égard aux montants qui y sont alloués chaque année<sup>159</sup>.

En effet, elles notent pour 2016, le soutien financier de la Collectivité régionale en faveur d'une part, de l'E2C à travers une dotation de 1 700 000 € pour l'accueil de 752 stagiaires.

Elles rappellent que cet outil doit nécessairement faire l'objet d'une évaluation régulière en vue d'être optimisé afin de répondre au mieux aux problématiques du territoire.

En outre, pour les Commissions, ces efforts, s'ils restent constants, ne permettront pas à terme d'endiguer le phénomène tant du décrochage scolaire que de l'illettrisme, dont l'ampleur est telle qu'elle implique nécessairement d'être traitée de manière globale, par la mise en œuvre

<sup>153</sup> DECPRREV : Direction Égalité des Chances, Plan Relance Régional, Emplois Verts.

<sup>154</sup> Cf. diaporama de présentation de la Direction Générale Adjointe « Culture, Sport, Identité réunionnaise et Égalité des chances ».

<sup>155</sup> Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

<sup>156</sup> Dossier de presse Académie de la Réunion – Conférence de presse du Recteur, M. Thierry TERRET – 17 août 2015.

<sup>157</sup> RSMA : Régiment du Service Militaire Adapté.

<sup>158</sup> E2C : École de la 2<sup>ème</sup> Chance.

<sup>159</sup> – Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

– Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

d'un véritable « **Plan Marshall** » en la matière<sup>160</sup>.

Dans le cadre de la **réduction de la fracture numérique**, les Commissions se satisfont de la reconduction du **dispositif Plan Ordinateur Portable 2 (POP 2)** à la rentrée 2016 ayant bénéficié à 14 545 lycéens et apprentis de l'île.

Néanmoins, concernant l'appropriation de l'outil et notamment dans le cadre du **développement d'usages pédagogiques innovants**, elles renouvellent leur souhait d'associer davantage la communauté éducative dans l'élaboration et l'utilisation du contenu pédagogique<sup>161</sup>.

Les Commissions tiennent à saluer également la nouvelle dimension apportée à cette action par l'octroi d'une aide au financement d'une connexion internet pour les familles les plus modestes, soit 1 360 bons « **Internet solidaire** » délivrés en 2016. Toutefois, elle s'interroge sur la faible mobilisation de ce dispositif. (Cf. Avis de la Commission « Développement économique »)

## II. LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Si en 2007, on dénombrait environ 100 000 personnes en situation d'illettrisme à la Réunion tout âge confondu<sup>162</sup>, les données issues de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), en 2015, font état de 14,8 % jeunes repérés en situation d'illettrisme, soit 2 241 jeunes.

Les Commissions estiment que ces chiffres confortent leur recommandation visant au renforcement d'une **véritable politique globale et dédiée en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme, et cela en agissant dans le cadre de la prévention dès le plus jeune âge**<sup>163</sup>.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence en matière de lutte contre l'illettrisme incombe désormais clairement à la Collectivité régionale, qui, en tant que pilote des politiques mises en œuvre dans le domaine se doit d'apporter clarté et visibilité aux actions réalisées.

Les Commissions s'interrogent sur la **mise en place et le suivi du nouveau plan et de la charte de prévention et de lutte contre l'illettrisme**, qui ont fait l'objet de différentes réunions tout au long de l'année 2016.

Elles s'enquière des suites réservées par la Collectivité régionale aux projets de Charte et de plan proposés et suggère que ces documents déterminants fassent l'objet d'une concertation au sein de l'instance régionale du CREFOP.

## III. CONTRIBUTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE

En 2016, les actions du Conseil régional en matière de cohésion sociale s'élèvent à 199 153 € en Crédits de Paiement. Elles sont menées **en partenariat et en complémentarité avec diverses politiques publiques**, dont les contrats de ville. Ainsi, bien que relativement modeste eu égard à l'ampleur de l'« *état d'urgence sociale* »<sup>164</sup> constatée, cette politique volontariste dans le champ de la cohésion sociale mérite d'être reconnue.

Concernant spécifiquement la problématique des **violences faites aux femmes**, les Commissions prennent note que la Collectivité régionale y a consacré 37 789 € en 2016.<sup>165</sup> Elles

<sup>160</sup> Rapport du CESER intitulé « Pour une Île lettrée » – Assemblée plénière du 15 septembre 2010.

<sup>161</sup> – Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

– Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

<sup>162</sup> Estimation réalisée par la Direction régionale INSEE Réunion en 2007.

<sup>163</sup> Contribution du CESER de la Réunion « pour un développement du territoire au regard du principe de l'égalité réelle » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

<sup>164</sup> Bilan d'Activités de la Région Réunion pour l'exercice 2016.

<sup>165</sup> Bilan d'Activités de la Région Réunion pour l'exercice 2016.

rappellent que le phénomène malheureux de la violence faites aux femmes est intrinsèquement lié à celui de la violence qui touche la société toute entière. Ces problèmes recèlent une dimension psychologique et éducative indéniable, d'où la nécessité, notamment, de mener un **travail de prévention considérable** sur les mentalités.<sup>166</sup> Dans ce champ d'intervention, la Collectivité régionale a co-organisé et co-financé en novembre 2016 les premiers États généraux de l'Outre-Mer en matière de violences faites aux femmes. La mise en œuvre d'une politique partagée de prévention et de lutte devant faire suite à la signature d'une charte d'intention en ce sens, sera l'occasion pour elle de démontrer son intérêt et sa volonté d'agir sur cette problématique. En effet, les Commissions rappellent que « *l'implication du Conseil régional doit être à la hauteur des enjeux et conforme aux ambitions qu'il affiche en la matière* ». <sup>167</sup>

#### IV. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ

Les Commissions avaient déjà exprimé leur satisfaction<sup>168</sup> devant l'engagement du Conseil régional qui entend promouvoir une politique efficace de **promotion et de prévention de santé publique**.

Suite à la publication du rapport du CESER sur le **diabète et la santé publique**<sup>169</sup>, elles se félicitaient particulièrement de l'implication de la Collectivité régional dans ce domaine, déclarée grande cause régionale pour la mandature 2015 à 2021. Elles enregistrent ainsi la signature de deux conventions entre le Conseil régional et d'une part, la Mutualité de la Réunion et, d'autre part, l'association ADN974<sup>170</sup> ; cela constitue un pas supplémentaire dans la démonstration de son implication. Néanmoins, si elles ont constaté l'engagement politique volontariste de la Collectivité<sup>171</sup>, elles espèrent dorénavant que ses contributions financières seront à la hauteur de la problématique.

Elles constatent toutefois que la politique concertée de lutte contre ce fléau est pilotée par l'ARS OI<sup>172</sup>, qui a lancé en avril 2016 la Conférence de consensus sur le diabète, dont le Conseil régional est partenaire. Cette Conférence a abouti à la réalisation de référentiels définissant « *le contenu des actions à mettre en œuvre et les conditions de leur efficacité, pour améliorer la prévention du diabète et l'accompagnement des malades* »<sup>173</sup>. Ces référentiels, qui seront prochainement appliqués, correspondent aux cinq enjeux suivants : l'observation du diabète, le dépistage, la prévention primaire, la prévention ciblée et l'éducation thérapeutique. L'aide apportée par la Collectivité aux associations qui agiront dans le respect de ces référentiels devra alors être à la mesure de cette « *grande cause régionale* ».

#### V. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL A TRAVERS LES EMPLOIS VERTS

La Collectivité régionale accompagne largement le dispositif Emplois Verts à la Réunion. Ainsi, son intervention pour ce domaine s'est élevée à 19 825 538 € engagés en 2016 (pour les trois programmes « Dispositif Emplois Verts », « Dispositif Emplois Verts prestations de service » et Dispositif de lutte contre la prolifération des maladies vectorielles »)<sup>174</sup>.

<sup>166</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>167</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

<sup>168</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>169</sup> « Diabète et santé publique à la Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en cercle vertueux ? » – Assemblée plénière du 27 mai 2014.

<sup>170</sup> ADN974 : Association Diabète Nutrition 974.

<sup>171</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

<sup>172</sup> ARS : Agence de Santé Océan Indien.

<sup>173</sup> Extrait du site Internet <http://www.conference-consensus-diabete.fr/>

<sup>174</sup> Cf. diaporama de présentation de la Direction Générale Adjointe « Culture, Sport, Identité réunionnaise et Égalité des chances ».

Compte-tenu du cadre budgétaire contraint, les Commissions avaient antérieurement préconisé la **vérification systématique de l'effectivité des interventions** sur chaque site<sup>175</sup>. Elles prennent donc acte qu'en 2016, « *l'ensemble des sites financés ont été visités par le biais de la brigade de contrôleurs composée de quatre agents de la Région* »<sup>176</sup>, soit 629 visites.

Puisque les Commissions souhaitaient disposer d'une visibilité sur la **répartition géographique de l'intervention de l'ensemble des contrats sur le territoire**<sup>177</sup>, elles se félicitent de la présentation en détail des chantiers réalisés dans le cadre du dispositif Emploi Verts, d'une part, et du dispositif de lutte contre la prolifération des maladies vectorielles, d'autre part, par micro-région et par commune<sup>178</sup>.

Au fil de leurs avis, les Commissions ont régulièrement encouragé le Conseil régional à **veiller à la diversité et à la qualité des formations des personnes**, afin notamment de renforcer la sécurisation de leur parcours en formation<sup>179</sup>. Elles notaient en ce sens la volonté de la Collectivité d'élargir les formations à d'autres types de métiers, qui ne seraient pas nécessairement liées à l'environnement<sup>180</sup>.

À cet égard, en 2016, elles constatent qu'un tiers des associations ont été sondées pour établir un diagnostic des formations dispensées sur la période 2015-2016 et remarquent qu'il existe désormais une diversité dans l'offre de formation proposée pour ce type de contrat, qui ne concerne plus exclusivement le titre professionnel « ouvrier du paysage ».

Toutefois, pour affiner ces données, les Commissions suggèrent de mettre en place un suivi systématique et effectif des parcours de formation de chaque bénéficiaires dans le cadre de leur contrat.

Ainsi, elles renouvellent leur vœu de définir les indicateurs quantitatifs et qualitatifs nécessaires pour permettre la **réalisation d'une évaluation sous le prisme de la formation et de l'insertion des bénéficiaires** de ces contrats (insertion professionnelle, montée en compétences grâce aux formations dispensées, ...) <sup>181</sup>.

## VI. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

La thématique du numérique apparaît dans le secteur « Égalité des chances » depuis l'instauration des « 7 piliers » de la mandature 2015-2021 ; elle apparaît aussi dans le pilier 2 (chapitre « Le développement des infrastructures numériques ») et dans le pilier 3 (chapitre « Le numérique : faire de l'économie réunionnaise une société digitale »).

Ainsi, la Collectivité régionale a décidé que les interventions suivantes correspondaient à son objectif de créer les conditions pour « plus d'égalité des chances pour les familles » :

- l'extension du réseau Gazelle,
- rendre effectif les accès Haut Débit dans les zones blanches,
- soutien des projets numériques associatifs,
- continuité territoriale numérique,
- la 4G à la Réunion,
- Wi-run.

Concernant les réalisations effectuées en 2016 sur cette thématique, la Commission s'est prononcée dans différents avis sur deux interventions en particulier : le soutien des projets

<sup>175</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>176</sup> Bilan d'Activités de la Région Réunion pour l'exercice 2016.

<sup>177</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

<sup>178</sup> Bilan d'Activités de la Région Réunion pour l'exercice 2016.

<sup>179</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>180</sup> Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

<sup>181</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

numériques associatifs et le projet Wi-run.<sup>182</sup>

En matière de soutien aux **projets numériques associatifs**, les Commissions renouvellent leur souhait d'être destinataires du bilan de cette action pour 2016<sup>183</sup>. Elles incitent la Collectivité régionale à prévoir, dans le cadre de son Bilan d'activités pour l'année 2017, un tableau récapitulatif des associations bénéficiaires et de leur projet, ainsi que des montants correspondants.

Pour ce qui a trait au **projet Wi-run**, les Commissions réitèrent leur satisfaction de voir mise à la disposition du public une carte interactive facile d'accès et régulièrement actualisée des « hot spots » répartis sur l'Île.<sup>184</sup> Elles constatent également que ceux-ci sont de plus en plus utilisés, ce qui tend à montrer que l'action du Conseil régional sur ce dossier est tout à fait pertinente.

*Pour davantage d'éléments sur ce thème, les Commissions renvoient également à l'avis de la Commission « Développement économique ».*

## « MOBILITÉ »

Les Commissions prennent acte du montant global crédité par la Collectivité régionale pour l'année 2016 en faveur du secteur mobilité à hauteur de 44,9 M€. Elles notent une constance quant aux montants des crédits consommés en 2016 par rapport à l'exercice antérieur (44,7 M€ de CP en 2015)<sup>185</sup>.

Ces montants se répartissent ainsi suivant trois axes d'intervention :

- La continuité territoriale ;
- La mobilité éducative (lycéens et étudiants) ;
- La mobilité formation professionnelle.

**En matière de continuité territoriale**, les Commissions relèvent que 95 685 dossiers de demandes d'aides ont été traités au cours de l'année 2016 pour ce qui concerne le volet Réunion-Métropole. En outre, elles prennent acte de la mise en place à titre expérimental, dès le mois d'août 2016 du volet Métropole-Réunion en vue de compléter le dispositif initial, avec l'octroi d'aides à hauteur de 11 000 bons et remboursements.

**En termes de mobilité éducative**, les Commissions notent avec satisfaction le soutien de la Collectivité régionale en 2016 notamment à l'égard de 49 projets de voyages en faveur de 1 068 lycéens et l'accompagnement de 194 jeunes pour des **stages professionnels en mobilité hors académie**.

Elles relèvent que dans le cadre des programmes d'échanges universitaires, seuls 109 étudiants ont été accompagnés en 2016 au titre des programmes CREPUQ (Quebec) et **ERASMUS +** (Europe), ce qui peut sembler peu à l'égard de l'importance du dispositif ERASMUS à l'échelle nationale.

Qu'il s'agisse des actions menées par la Collectivité régionale en matière de continuité territoriale ou de mobilité éducative, les Commissions souhaiteraient disposer d'une **meilleure visibilité de la destination finale des candidats à la mobilité**, afin de connaître les lieux les

<sup>182</sup> [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

<sup>183</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>184</sup> Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.

<sup>185</sup> Bilan d'Activités de la Région Réunion pour l'exercice 2015.

plus attractifs pour les Réunionnais en mobilité.

À ce propos d'ailleurs, dans un précédent avis, les Commissions se félicitaient au sujet d'une réflexion menée autour de la création d'un **Observatoire de la mobilité**, conformément à leurs attentes, permettant notamment un suivi plus précis en matière de mobilité<sup>186</sup>. Elles s'interrogent aujourd'hui sur la réalisation effective d'une telle action et encouragent la Collectivité en ce sens.

Enfin, pour ce qui concerne la **mobilité professionnelle**, les Commissions constatent les réalisations des diverses actions menées par la Collectivité régionale en 2016, notamment pour l'accompagnement en mobilité de :

- 288 jeunes avec le Kit de Préparation à la Mobilité (KPM) ;
- 72 demandeurs d'emploi grâce au Kit Individuel de Mobilité (KIM) ;
- 300 jeunes dans le cadre du projet « Étudier et vivre au Québec » ;
- 54 jeunes pour la préparation aux concours des filières sanitaires et sociales en vue d'intégrer des formations correspondantes en Métropole, Belgique, Allemagne et Espagne ;
- 2 candidats à la Validation des Acquis d'Expérience (VAE) ;
- 157 stagiaires de la formation professionnelle et apprentis.

Les Commissions tiennent à souligner en outre qu'il est envisagé que le CPESIP<sup>187</sup>, dont l'AERES<sup>188</sup> atteste de l'opportunité et de l'efficacité<sup>189</sup>, intègre un module de préparation à la mobilité. Elles suggèrent donc à la Collectivité régionale et à l'Université de mener une réflexion en vue de mutualiser leurs actions en la matière.

---

<sup>186</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

<sup>187</sup> CPESIP : Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle.

<sup>188</sup> AERES : Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

<sup>189</sup> Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

## COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

### PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ

De façon générale, la Commission constate que les réalisations du Conseil régional en matière de Culture et de Sport rapportées dans le Bilan d'activités s'inscrivent dans la continuité des interventions de la précédente mandature et en cohérence avec les orientations budgétaires et le budget primitif adoptés pour l'exercice 2016.

À la lecture du Compte administratif, les réalisations budgétaires et comptables du Conseil régional dans le domaine de la Culture et du Sport pour l'année 2016 sont les suivantes<sup>190</sup> :

- S'agissant des dépenses, le taux de réalisation globale pour 2016 s'établit à 94,5 % pour un montant de 52 100 790 €, supérieur à celui de 2015 (93,8 %).
- Concernant la section de fonctionnement, le taux de réalisation des mandatements s'élève à 95,1 % pour un montant de 23 005 434 € (98,3 % en 2015).
- En matière d'investissement, le taux de réalisation des mandatements atteint 94 %, avec un montant de 29 095 355 € (92,7 % en 2015).

#### « CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL »

Pour l'année 2016, 98,12 % des Autorisations d'Engagement votées ont été engagées (soit 16 587 480 € sur 16 905 000 €) et 92,4 % des Crédits de Paiement votés ont été consommés (soit 18 205 166 € sur 19 702 038 €). Le bilan fait état de 505 projets ou associations financés en 2016 pour un montant 4 621 310 €.<sup>191</sup>

L'objectif de la mandature pour le secteur Culture et Patrimoine culturel vise la **préservation et la transmission de l'identité culturelle et du patrimoine réunionnais**, par le biais de cinq thèmes d'intervention principaux :

- la formation et l'enseignement artistique,
- l'aide aux acteurs culturels (entreprises/associations),
- le patrimoine culturel,
- les événementiels,
- les structures muséales régionales.

La culture fait l'objet d'une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales ; la loi laissant aux différents niveaux de collectivités la liberté de s'engager en matière culturelle. En l'absence de caractère obligatoire et dans un contexte global de limitation des ressources, la culture aurait pu être une variable d'ajustement pour le Conseil régional, qui n'a manifestement pas fait ce choix. Au contraire, il a affirmé l'importance de ce secteur, tant par le budget alloué que par la diversité des réalisations dans le domaine. La Commission souligne donc **l'ambition et la qualité de l'action régionale dans ce secteur**.

Néanmoins si l'offre proposée par la Région est indéniable, la Commission insiste sur la nécessité de **provoquer et de promouvoir la demande**. En effet, partant du parti pris que la culture est indispensable à l'épanouissement de l'Homme et de la société et du constat que l'intérêt de la culture et des pratiques culturelles ne va pas de soi, la Commission insiste sur l'importance de

<sup>190</sup> Extraits du rapport de présentation du Compte Administratif de la Région pour l'exercice 2016, chapitre 903 « Culture, Sport et Loisirs ».

<sup>191</sup> Cf. diaporama de présentation de la Direction Générale Adjointe « Culture, Sport, Identité réunionnaise et Égalité des chances ».

sensibiliser tous les Réunionnais au caractère émancipateur de la culture, à son rôle dans l'épanouissement des enfants comme des adultes et aux bienfaits de l'éveil créatif dès le plus jeune âge.<sup>192</sup>

Cet acte de « provoquer et promouvoir la demande » implique non seulement d'être à l'écoute des Réunionnais, mais aussi d'aller à la rencontre des publics.

Il s'agit donc, d'une part, d'**être à l'écoute des besoins et des envies de la population**, pour mieux connaître non seulement la sensibilité des Réunionnais vis-à-vis de la culture et leur perception du rôle qu'elle peut jouer dans leur vie, mais aussi les habitudes de fréquentation des lieux et événements culturels par les familles réunionnaises. Ce dernier questionnement doit notamment porter sur les familles éloignées de la culture, autant au sens géographique qu'en termes d'habitudes. À cet égard, la Commission a déjà eu l'opportunité de noter que les États généraux de la culture annoncés pour 2017 seront pour partie l'occasion de sonder la population, de comprendre les freins aux pratiques culturelles et les attentes des Réunionnais, notamment celles des jeunes.<sup>193</sup>

D'autre part, les **manifestations culturelles doivent sortir de leur cadre « traditionnel »** afin que la culture aille à la rencontre des publics qui ne viendront pas vers elle par eux-mêmes. Cet « aller-vers » concerne notamment les villes et les quartiers où il n'y a pas ou peu de structures culturelles permanentes.<sup>194</sup> Le Conseil régional propose déjà des dispositifs en ce sens, tels que « Hors les Murs » et les « Résidences artistiques de territoire ». Dans l'objectif d'aller plus loin dans cet effort de démocratisation de la culture, la Commission encourage à titre d'exemple les outils mobiles de diffusion et de partage de la culture, de type bibliobus.

Il est vrai cependant que la **démocratisation de la culture** n'est pas du seul ressort de la Région ; le Conseil régional s'y implique beaucoup, mais cette implication ne peut être totalement pertinente sans celle des autres pouvoirs publics, mais aussi de l'initiative privée et des Réunionnais eux-mêmes (parents et enfants). Le développement de la culture doit émaner d'une volonté commune de tous les acteurs. La Commission s'inscrit ainsi en faveur d'une véritable **démarche de concertation** pour définir une réelle stratégie partagée de l'action publique en matière culturelle à l'échelle du territoire.<sup>195</sup>

Par ailleurs, la Commission prend acte du vote du projet d'établissement 2016/2021 concernant le **Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)**. Elle souhaiterait pouvoir visiter le nouveau site de Saint-Denis et bénéficier à cette occasion d'une présentation de ce projet d'établissement et du fonctionnement du CRR.

Pour ce qui a trait au secteur du patrimoine culturel, la Commission avait noté<sup>196</sup> avec satisfaction que le **Service Régional de l'Inventaire (SRI)**, créé en 2014, deviendrait pleinement opérationnel en 2016<sup>197</sup>. La compétence relative à la mission d'inventaire du patrimoine culturel a été transférée par l'État au Conseil régional en février 2007, conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. La Commission ne peut que se féliciter de l'achèvement par la Collectivité régionale de la structuration de ce service, dont elle avait appelé la création de tous ses vœux depuis de nombreuses années<sup>198</sup>.

---

<sup>192</sup> [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

<sup>193</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

<sup>194</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>195</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>196</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

<sup>197</sup> « 2016 verra la structuration définitive du Service Régional de l'Inventaire sur les plans administratif, financier, humain et logistique » – Extrait des Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016.

En outre, la Commission avait déjà pris note que les contrats de DSP<sup>199</sup> avec la **SPL RMR<sup>200</sup> pour l'exploitation des quatre structures muséales régionales** ont été prolongés par voie d'avenant<sup>201</sup>. La Commission réitère néanmoins son souhait de bénéficier d'une communication des conclusions du « *diagnostic technique, financier et juridique* » des contrats et de « *l'analyse qualitative et quantitative de l'activité de l'exploitant au terme des premières années de gestion des quatre équipements régionaux* »<sup>202</sup> réalisés en 2016, d'autant plus que la prolongation des contrats doit permettre au délégataire de répondre aux demandes émanant des conclusions de l'audit (« *engager une démarche de restructuration stratégique et organisationnelle au sein de son entreprise* »<sup>203</sup>).

Enfin, la Commission s'était précédemment réjoui<sup>204</sup> de l'expérimentation d'un titre d'entrée unique<sup>205</sup> permettant de bénéficier d'un **accès à tarif réduit dans les cinq établissements culturels partenaires** (les quatre structures muséales régionales et le musée Saga du Rhum) entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2016. Elle a relevé que les premières conclusions de cette expérimentation ont démontré que, si le dispositif mérite d'être réitéré, son principe doit être revu afin notamment de mieux répartir les coûts entre les structures. Ayant appelé la mise en place de ce dispositif depuis longtemps<sup>206</sup>, elle encourage donc la Collectivité à définir les nouvelles conditions de nature à permettre sa pérennisation.

## « SPORT »

L'objectif de la politique sportive régionale repose sur quatre axes d'intervention principaux : le soutien aux ligues et comités et la mise en œuvre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs, l'étude pour la mise en œuvre de l'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien (IRSOI), le soutien à l'investissement à travers le PRR<sup>207</sup>, le soutien aux lycées et la mobilité sportive. Pour l'année 2016 :

– en matière d'engagement, 97 % des Autorisations d'Engagement votés ont été engagés (soit 4 019 570 € sur 4 114 000 €)

– en matière de mandatement, 86 % des Crédits de Paiement votés ont été consommés (soit 3 693 686 € sur 4 260 605 €).

En 2016 ont été financés 341 projets ou associations pour un montant 3 191 446,90 €. <sup>208</sup>

La Commission souligne la **diversité de l'aide apportée par le Conseil régional au développement du sport à la Réunion**, via de nombreux dispositifs permettant d'actionner différents types de leviers (soutien à la construction d'équipements, à la formation des sportifs et des personnels encadrants, à la mobilité interne et externe, etc.). Son action est d'autant plus remarquable que les moyens financiers se raréfient pour tous les acteurs.

<sup>198</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

<sup>199</sup> Délégation de Service Public.

<sup>200</sup> SPL RMR : Société Publique Locale « Réunion des Musées Régionaux ».

<sup>201</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

<sup>202</sup> Projet de Budget primitif pour l'exercice 2017 – Rapports sectoriels, p. 150.

<sup>203</sup> Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2016, p. 271.

<sup>204</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.

<sup>205</sup> Intitulé « Réunion PASS Culture ».

<sup>206</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

<sup>207</sup> Plan de Relance Régional.

<sup>208</sup> Cf. diaporama de présentation de la Direction Générale Adjointe « Culture, Sport, Identité réunionnaise et Égalité des chances ».